



portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES ACHARDS (85)

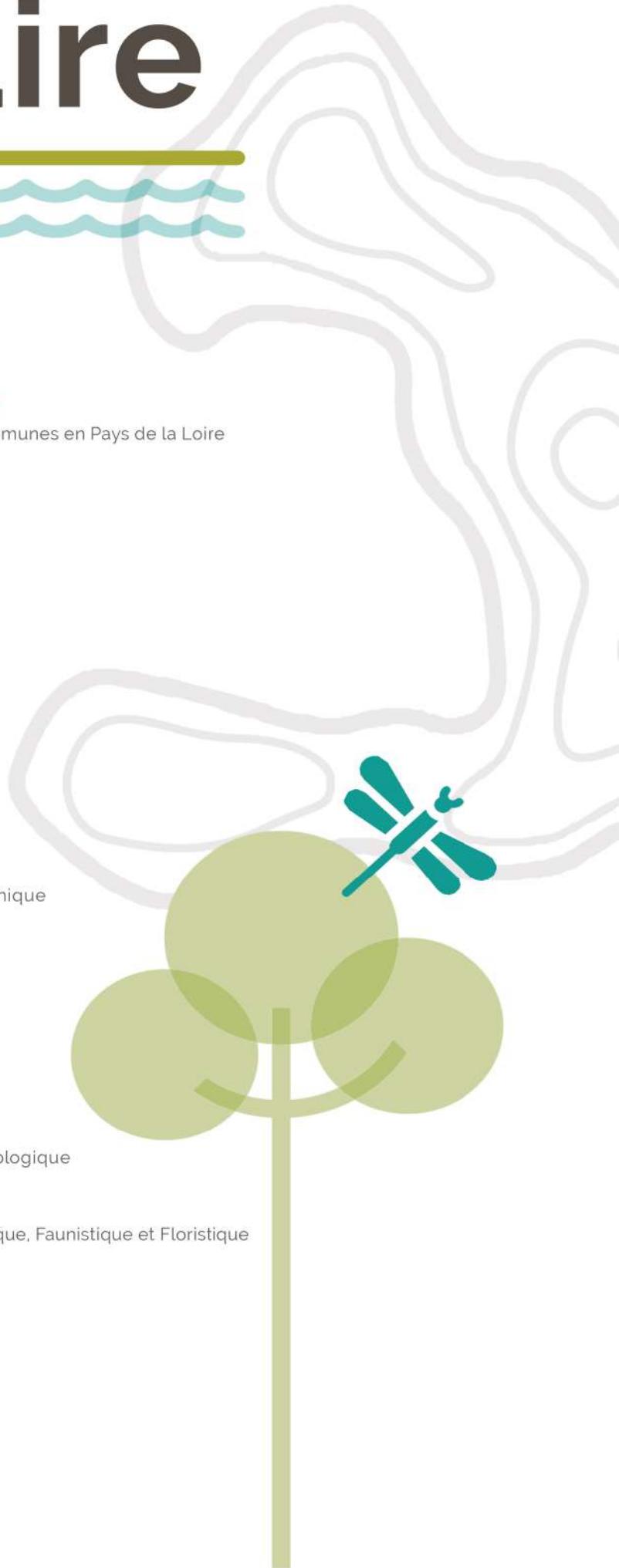
2023

- Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



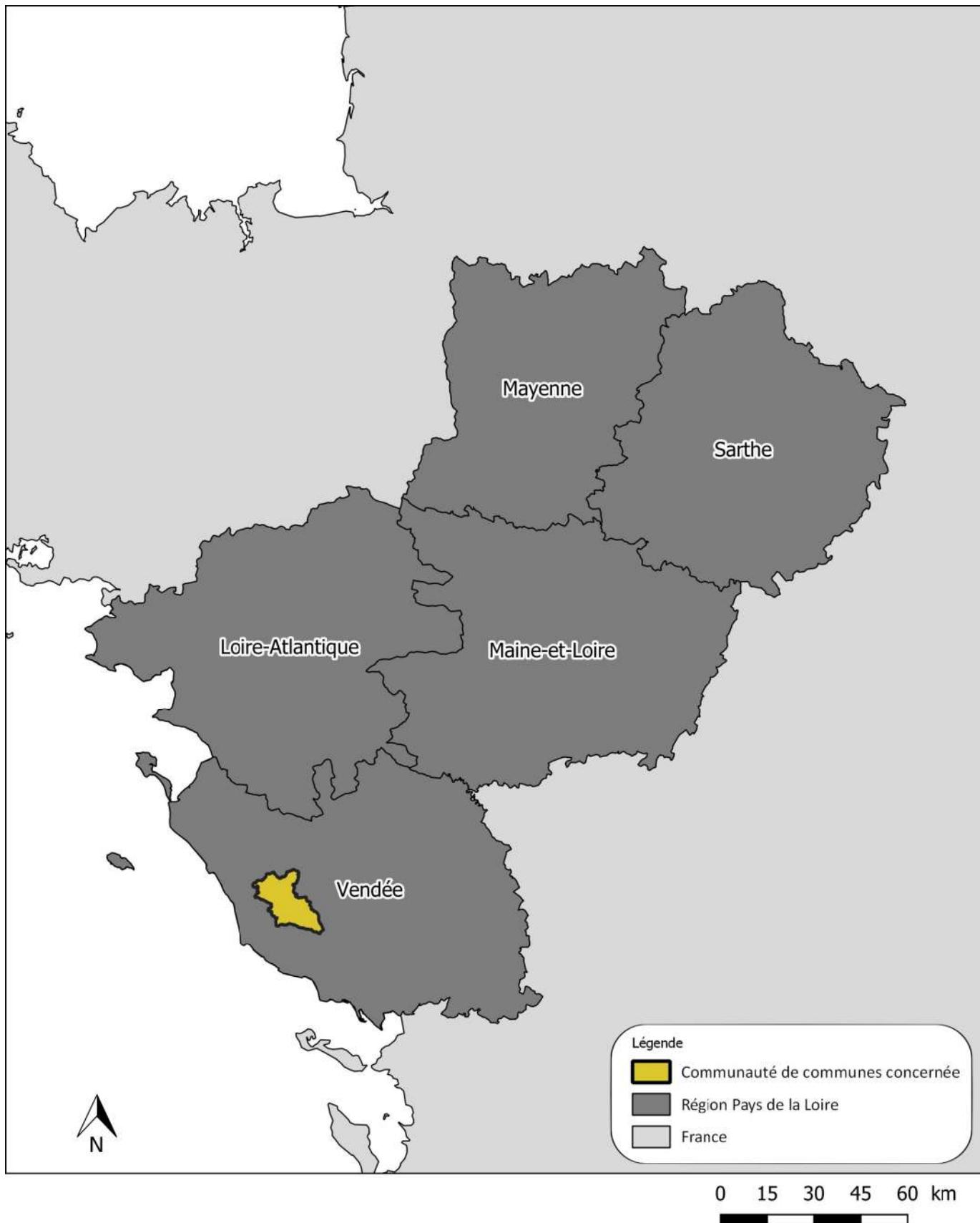
sommatoire

04	Géographie administrative du territoire
04	Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
06	Les communes
08	Géographie physique du territoire
08	Le relief et les zones de pente
10	La géologie
12	Les unités paysagères ligériennes
14	Milieux naturels
14	Les cours d'eau classés liste 1 et 2
16	État écologique des masses d'eau
18	Les zones humides
20	Les étangs
22	Les mares
24	Les boisements
26	Les haies
28	Aménagement du territoire
28	L'occupation du sol
30	Agriculture - Registre Parcellaire Graphique
32	La pollution lumineuse
34	Biodiversité
35	Les plantes à fleurs et fougères
40	Les amphibiens
44	Les reptiles
48	Les oiseaux
52	Les mammifères
56	Les invertébrés
62	Les cours d'eau patrimoniaux
64	Le Schéma Régional de Cohérence Écologique
66	Zonage nature
66	Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
68	Les Espaces Naturels Sensibles
70	Les sites Natura 2000
71	Synthèse des enjeux



géographie administrative DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

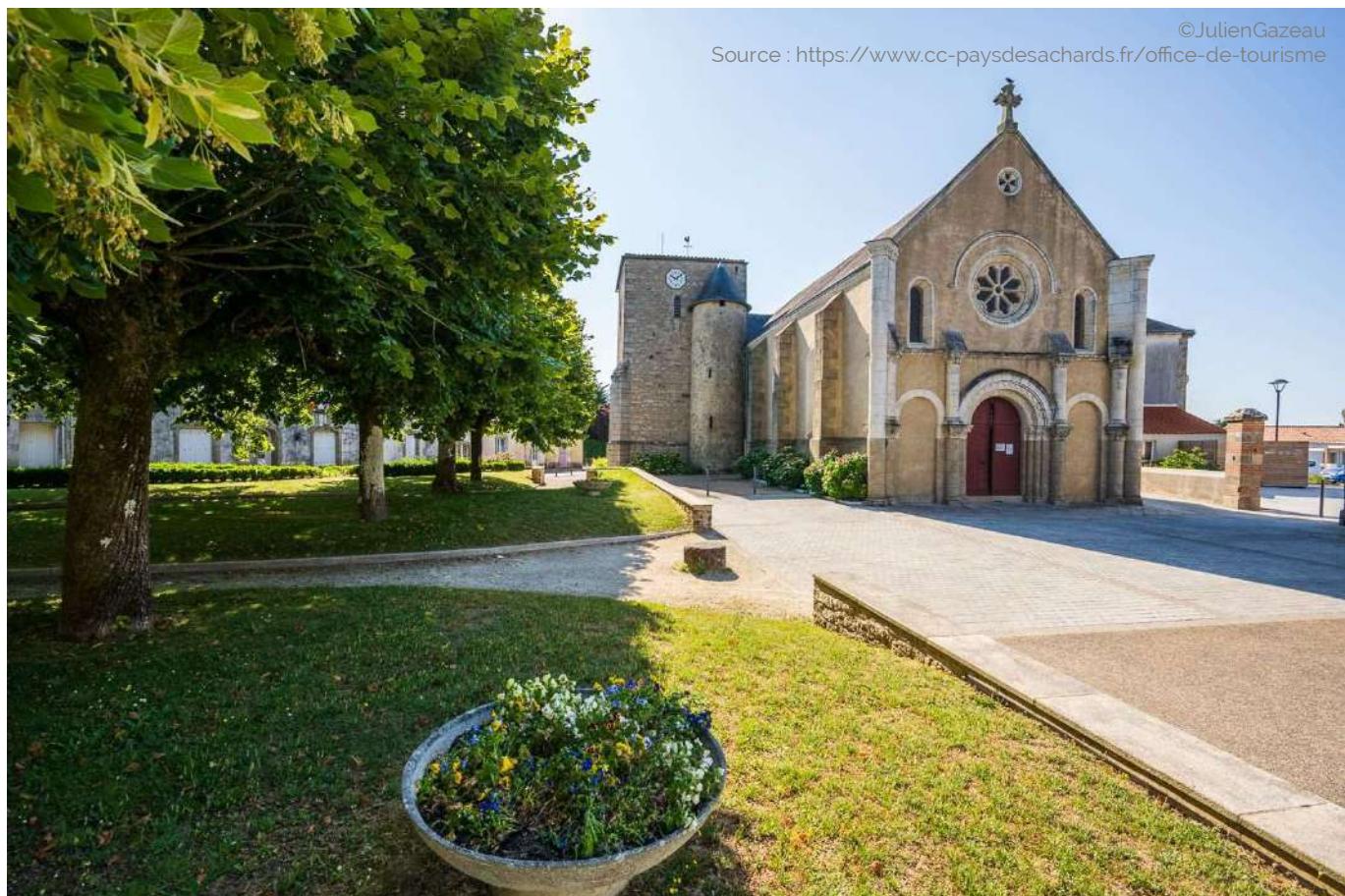
La Communauté de communes du Pays des Achards se situe dans la région Pays de la Loire, au Centre-Ouest du département de la Vendée.

D'un point de vue administratif, les communes de l'intercommunalité appartiennent toutes au canton de Talmont-Saint-Hilaire et à l'arrondissement de la Roche-sur-Yon.

La Communauté de Communes du Pays des Achards a été créée dès 1992. Son territoire s'est agrandi en 2010 avec l'intégration de la commune de Beaulieu-sous-la-Roche. Cette structure administrative regroupe neuf communes d'un seul tenant et sans enclave.

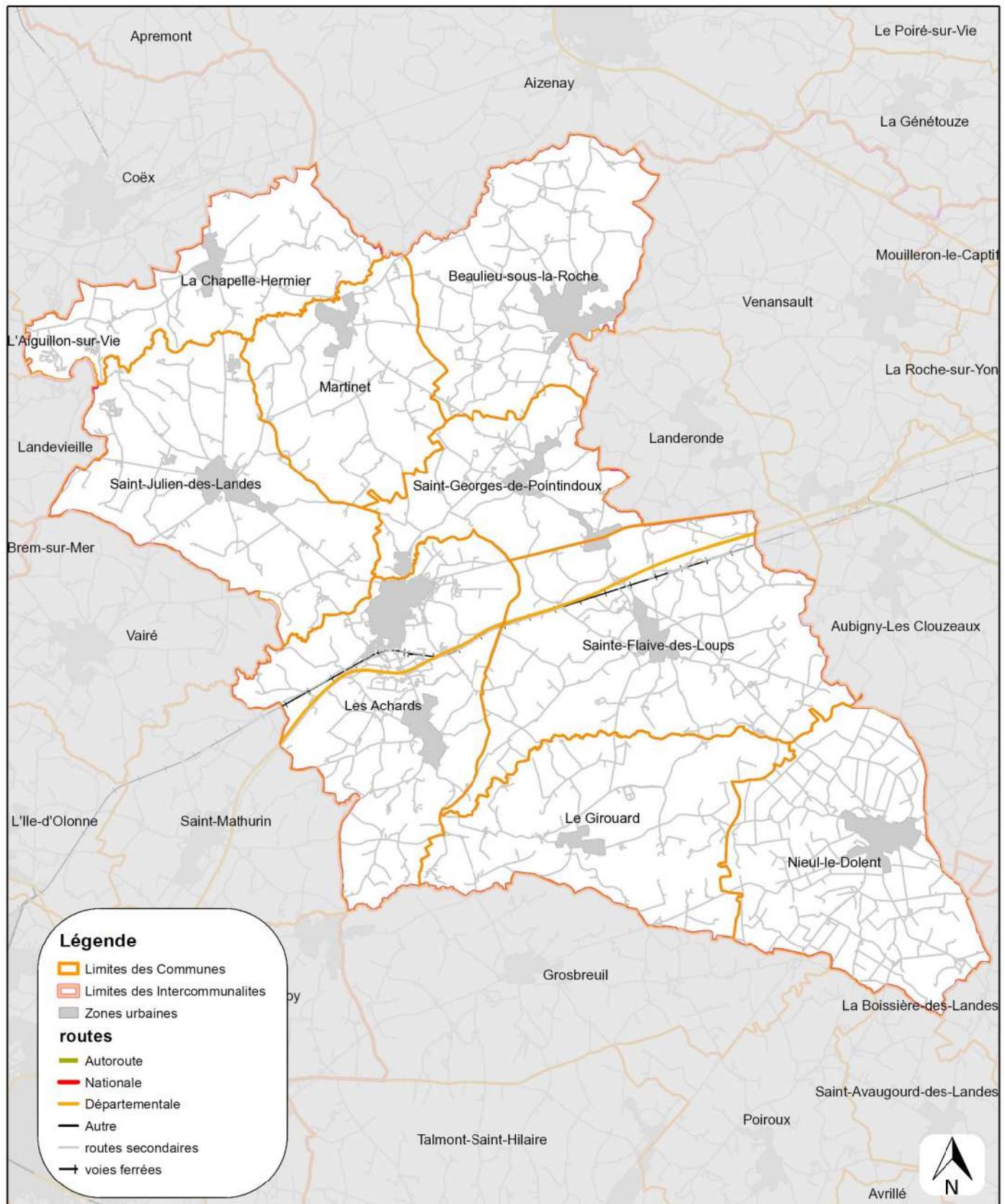
L'ESSENTIEL

- **Région des Pays de la Loire | Département de la Vendée**
- **Communauté de communes depuis 1992**
- **Regroupement de neuf communes**



géographie administrative DU TERRITOIRE

Les communes



0 3 000 m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

D'une superficie de 224 km², la communauté de communes du Pays des Achards regroupe neuf communes, soit Beaulieu-sous-la-Roche, La Chapelle-Hermier, Le Girouard, Martinet, Les Achards (fusion La Mothe-Achard et La Chapelle-Achard en 2017), Nieul-le-Dolent, Sainte-Flaive-des-Loups, Saint-Georges-de-Pointindoux et Saint-Julien-des-Landes.

Le siège de l'intercommunalité est basé aux Achards. La commune la plus grande est Sainte-Flaive-des-Loups et la plus peuplée est Les Achards avec plus de 5 000 habitants. La densité de population varie de 43 hab./km² pour Le Girouard à 171 hab./km² pour Les Achards (recensement 2019).

L'ESSENTIEL



- **22 400 habitants**
- **85 hab./km² en moyenne**

Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2019)

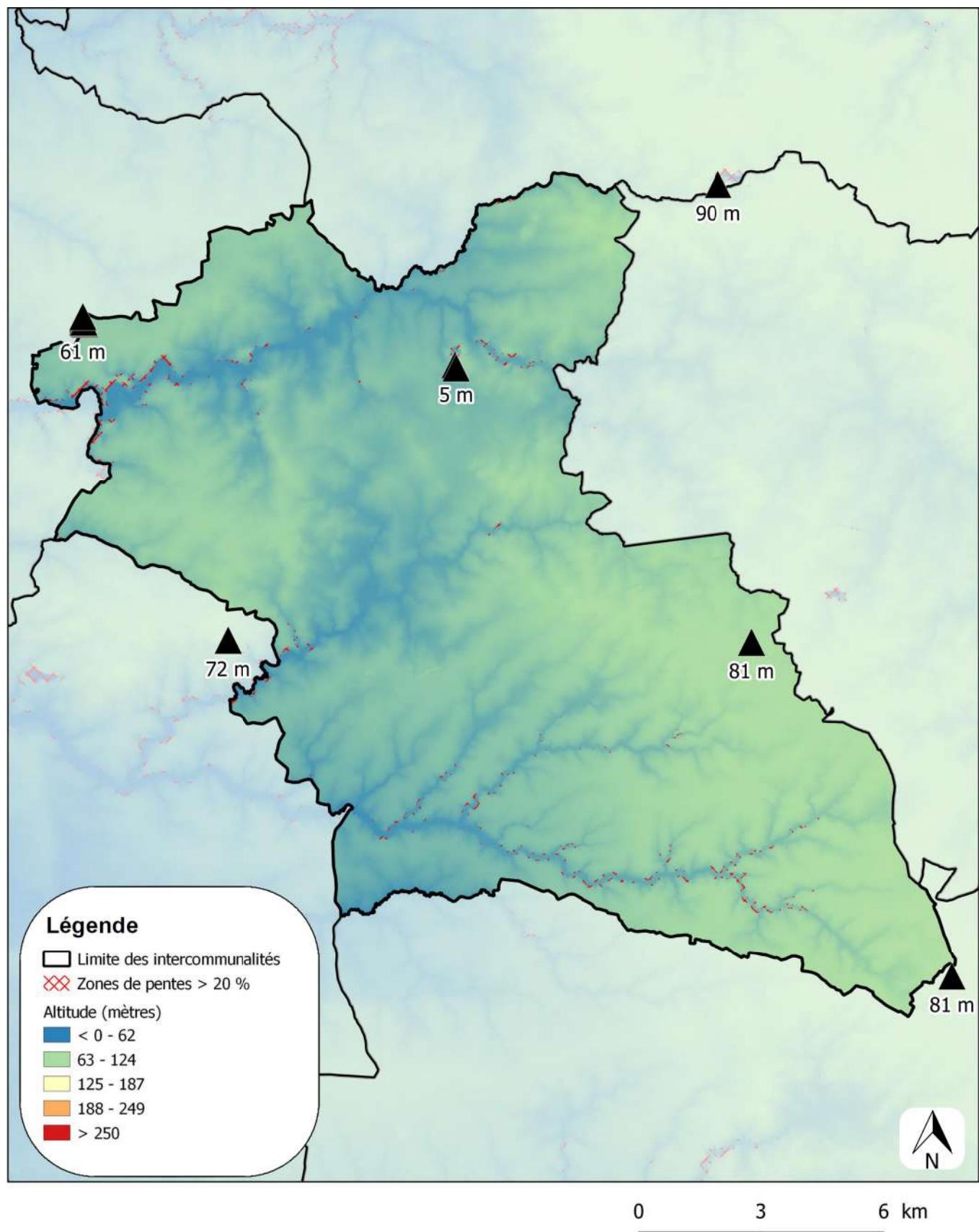
Classement par ordre d'importance :

1 2 3

Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab. / km ²)
Beaulieu-sous-la-Roche	2 547	2 225	87
La Chapelle-Hermier	1 794	902	50
Le Girouard	2 510	1 073	43
Martinet	1 811	1 154	64
Les Achards	3 030	5 189	171
Nieul-le-Dolent	2 750	2 495	91
Sainte-Flaive-des-Loups	3 611	2 417	67
Saint-Georges-de-Pointindoux	1 537	1 670	109
Saint-Julien-des-Landes	2 831	1 834	65
CC Pays des Achards	22 421	18 959	85

géographie physique DU TERRITOIRE

Le relief

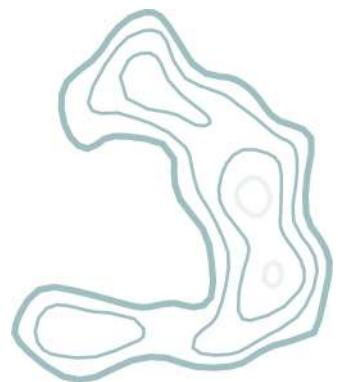


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

La communauté de communes présente un relief relativement homogène et modeste. L'ensemble du territoire ne dépasse pas les 100 m d'altitude, voire les 80m et 45 % du territoire se situe à moins de 50m d'altitude. Le relief est accentué par le réseau hydrographique. Ainsi, les rivières et leurs affluents qui traversent le territoire marquent les zones de pentes et les points bas.

L'ESSENTIEL

- 55 % du territoire a une altitude comprise entre 50 à 100 m

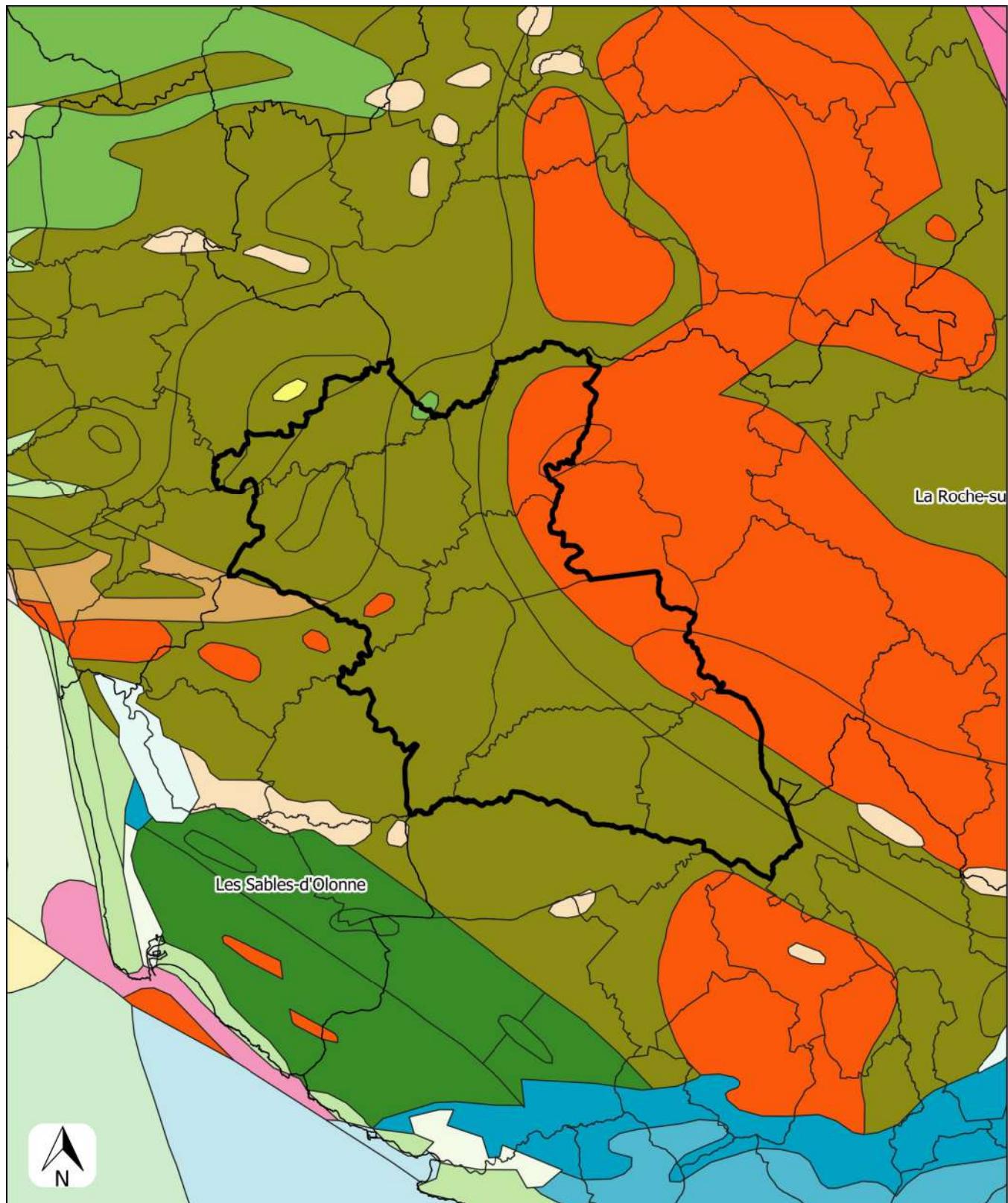


Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)
< 50	10 708
50-100	12 519

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et la gestion mécanique y est souvent absente.

géographie physique DU TERRITOIRE

La géologie



0 5 10 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

La géologie de l'intercommunalité est largement dominée par les schistes sur près de 90 % du territoire. Ces roches métamorphiques ont subi de fortes contraintes (pression, température), dans un temps long. Une langue de roche granitique, dont l'imperméabilité favorise la présence de zones humides, se dessine à l'extrême ouest du territoire.

L'ESSENTIEL

- **Majorité de roches schisteuses. Les roches présentent un aspect feuilleté et peuvent se débiter en plaques fines**

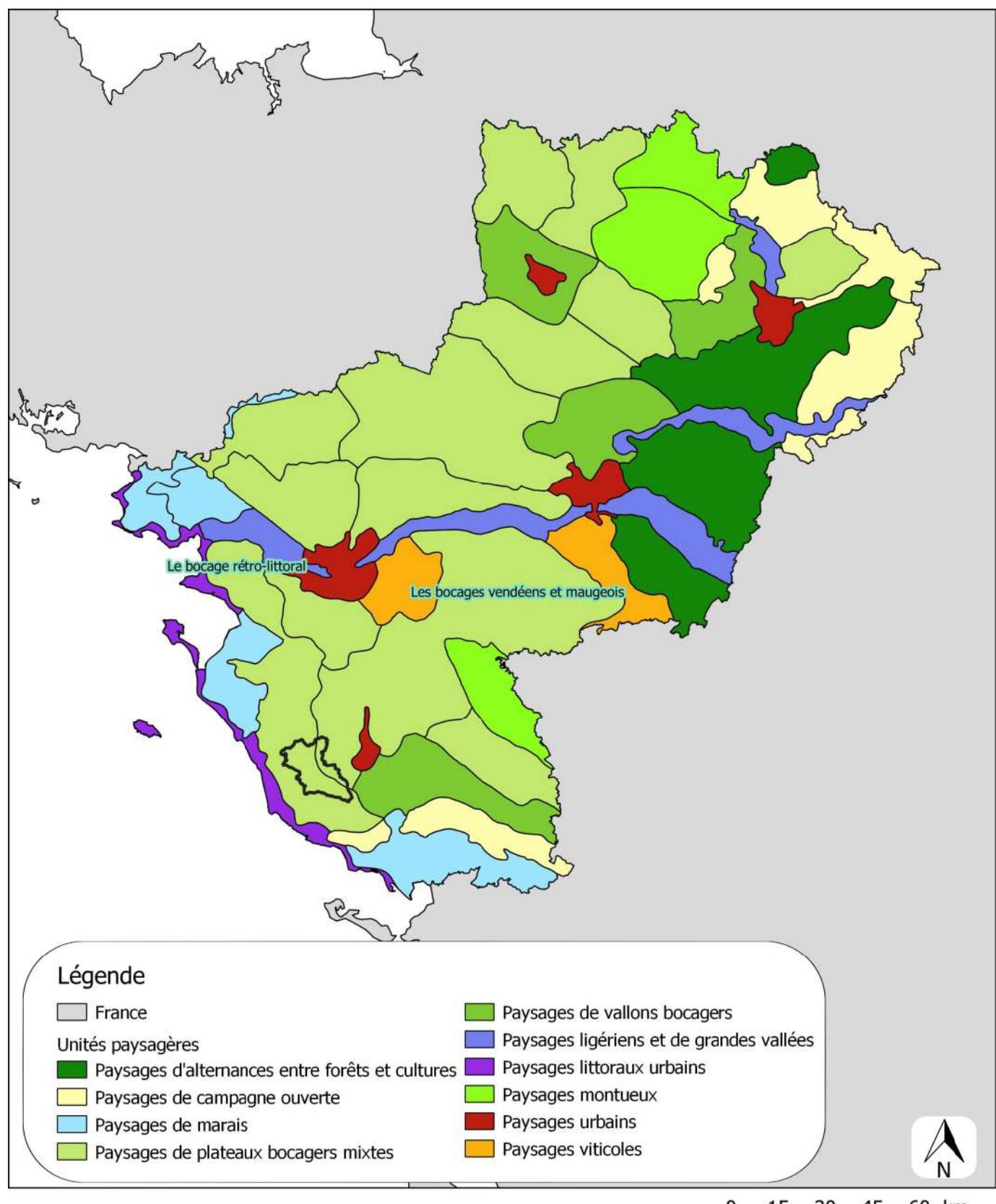
Légende

█	leucogranites peralumineux
█	micaschistes, paragneiss
█	microgranites, granophyres
█	monzogranites, granodiorites
█	porphyroïdes, métatuffites
█	sables, argiles, marnes, craies
█	schistes verts, micaschistes, prasinites
█	schistes, quartzites, ampélites, phtanites
█	schistes, wackes, conglomérats, grès

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

géographie physique DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



Légende

France

Unités paysagères

Paysages d'alternances entre forêts et cultures

Paysages de campagne ouverte

Paysages de marais

Paysages de plateaux bocagers mixtes

Paysages de vallons bocagers
Paysages ligériens et de grandes vallées
Paysages littoraux urbains
Paysages montueux
Paysages urbains
Paysages viticoles



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

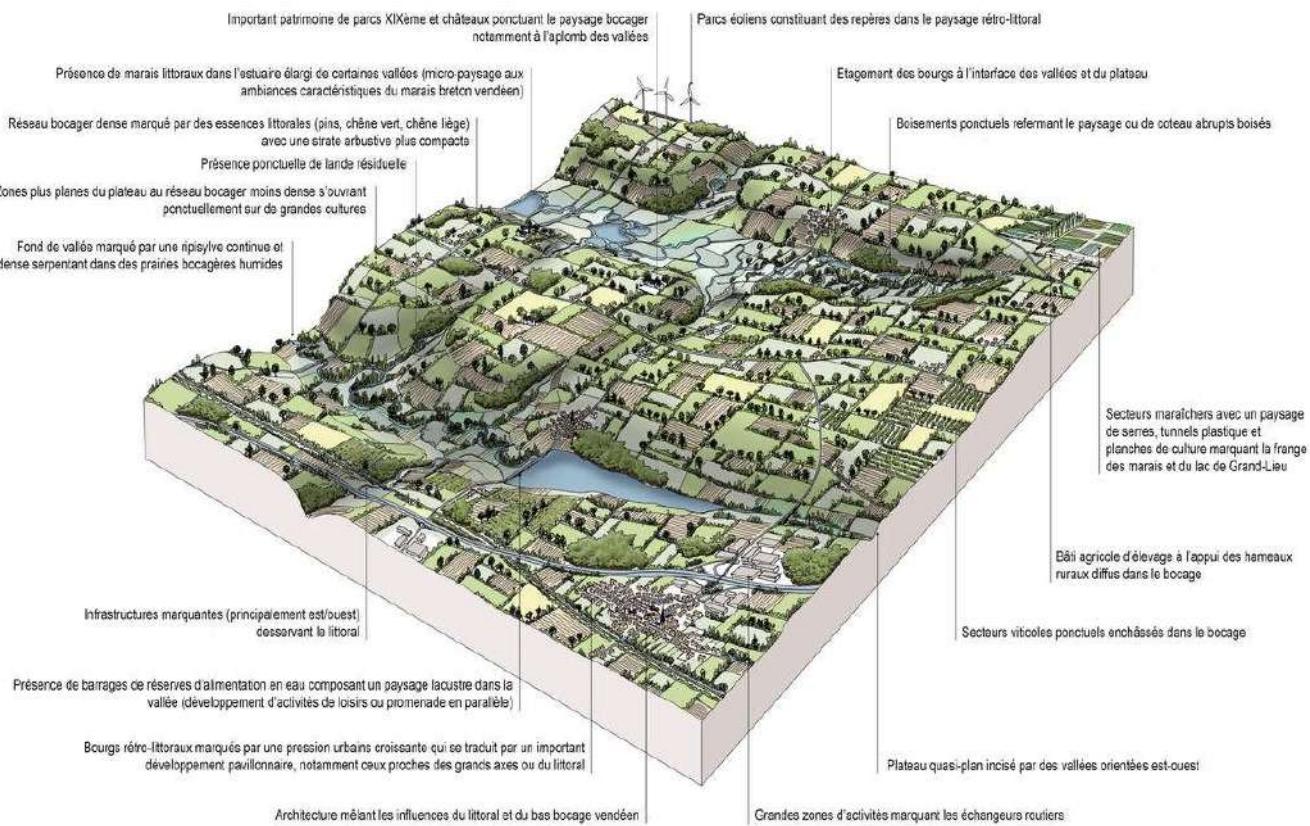
Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

Le Pays des Achards s'étend sur deux unités paysagères, soit le bocage rétro-littoral et les bocages vendéens et maugeois (relief modelé en creux). Le bocage rétro-littoral est constitué d'un important réseau bocager composé d'essences littorales qui a tendance à être soumis à des pressions urbaines liées à la proximité du littoral. L'unité des bocages vendéens et maugeois est à mettre en perspective avec la géologie, puisqu'elle est localisée à l'extrême Ouest du territoire, sur la langue de roches granitiques.

L'ESSENTIEL

- 100 % du territoire compris dans des plateaux bocagers mixtes

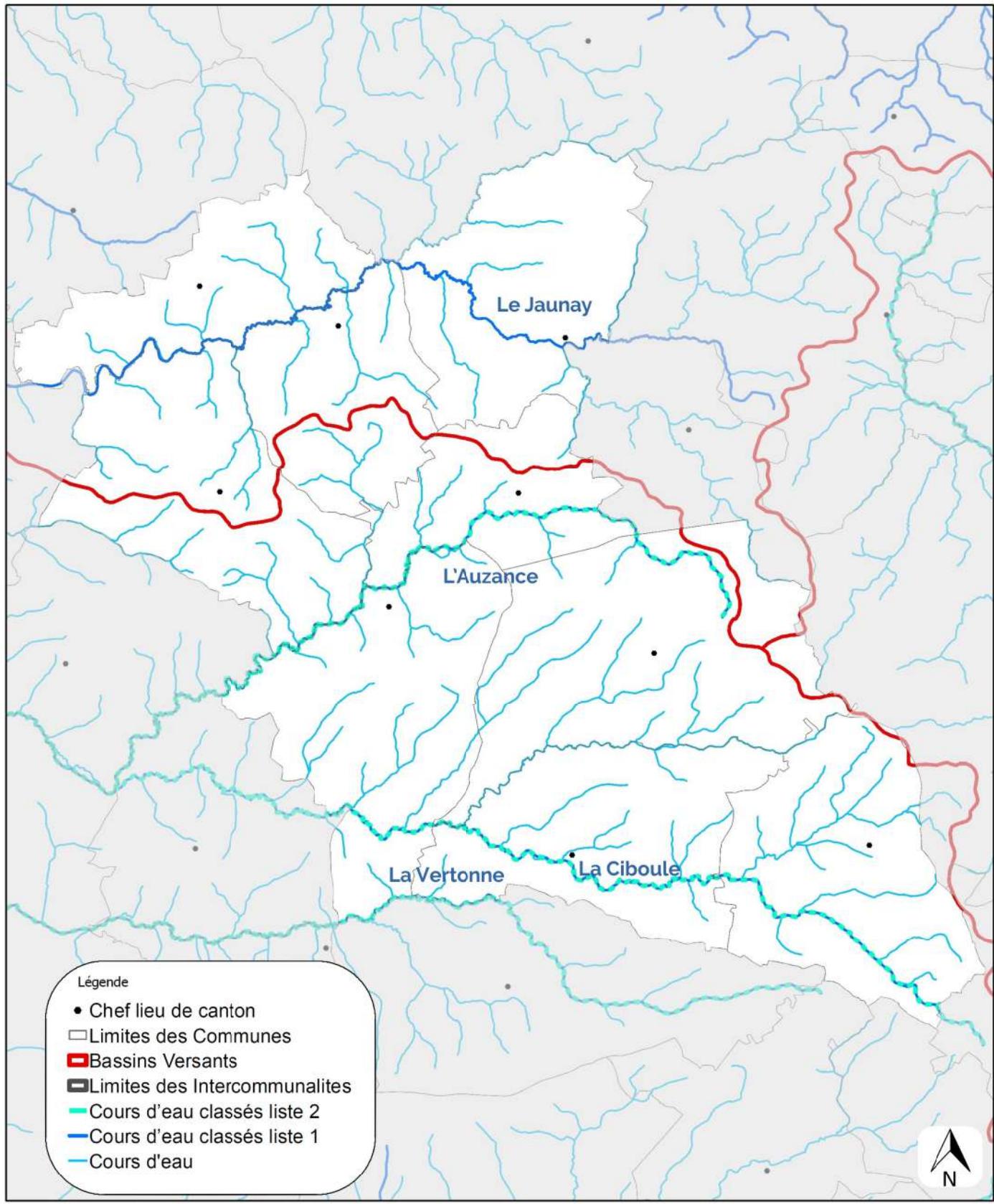
Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage rétro-littoral (40)



Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage).

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

- **La liste 1** vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.
- **La liste 2** vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

L'intercommunalité comprend quatre cours d'eau classés en liste 1, le Jaunay, la Ciboule, l'Auzance et la Veronne. Ces trois dernières sont également classés en liste 2.

Le Jaunay classé sur près de 20 km de long concerne Beaulieu-sous-La-Roche, La Chapelle-Hermier, Martinet et Saint-Julien-des-Landes.

La Ciboule classée sur près de 20 km de long également traverse Nieul-le-Dolent, Le Girouard et Les Achards.

L'Auzance classée sur 16 km concerne les communes de Sainte-Flaive-des-Loups, Saint-Georges-de-Pointindoux, Saint-Julien-des-Landes et Les Achards

Enfin la Veronne est classée sur 2 km en limite des communes Le Girouard et Les Achards..

L'ESSENTIEL

- **Près de 60 km de cours d'eau classés en liste 1**
- **65 % de l'intercommunalité comprise dans le bassin Auzance Veronne et cours d'eau côtiers**

Les deux-tiers Sud de l'EPCI sont compris dans le bassin versant Auzance, Veronne et cours d'eau côtiers, tandis que le tiers Nord est dans le bassin Vie et Jaunay. Moins de 1 % du territoire est concerné par le bassin du Lay à Sainte-Flaive-des-Loups.

Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.

milieux naturels DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

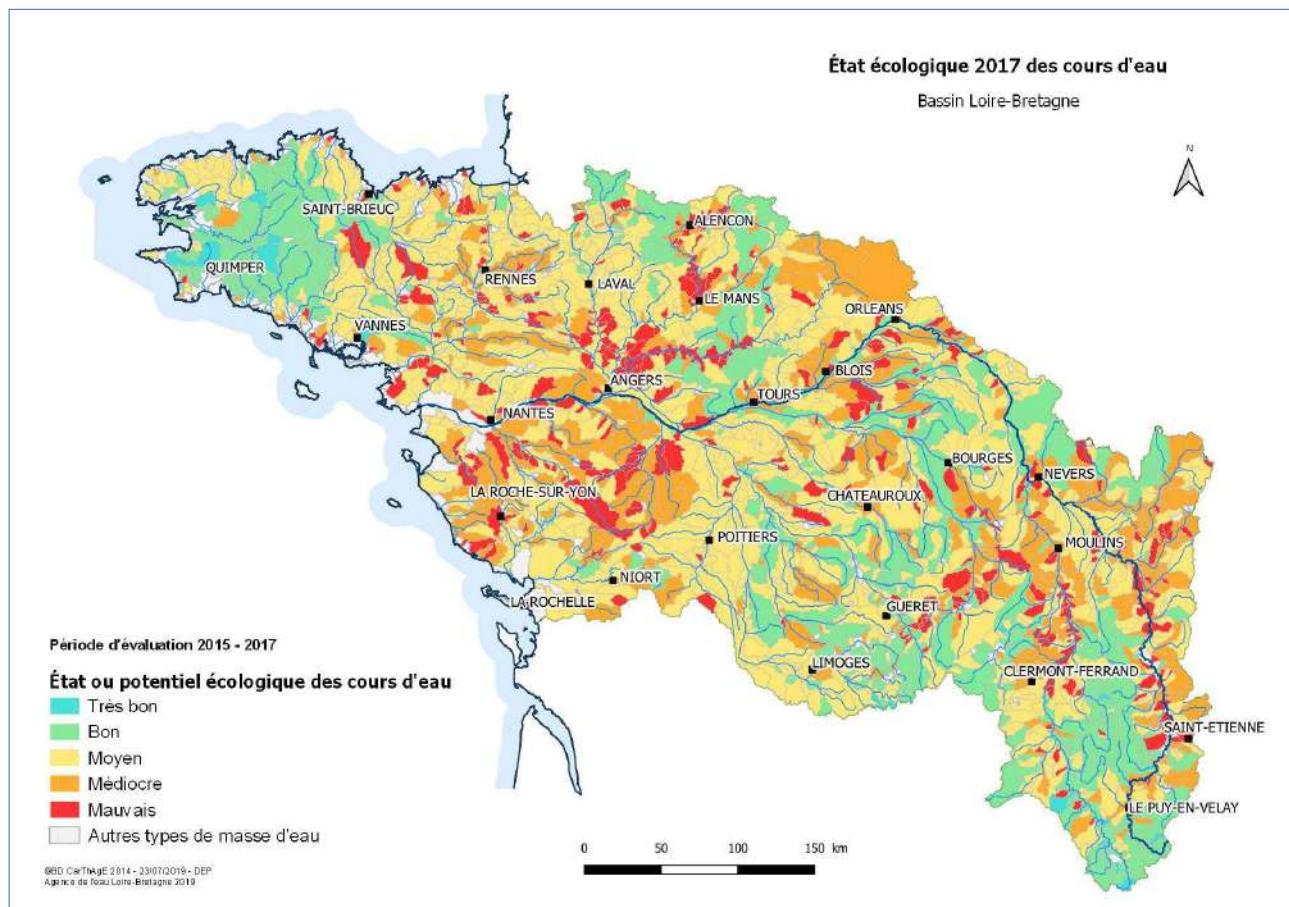
Aucun cours d'eau dont l'état écologique a été mesuré sur la communauté de communes du Pays des Achards atteint le très bon voire le bon état écologique.

Seule la moitié des rivières de l'intercommunalité atteignent un état écologique moyen (56%). Ainsi, 44 % des cours d'eau présentent un état écologique médiocre, notamment le Jaunay, l'Auzance et le Brandeau dans la moitié nord du territoire. Par contre, aucun cours d'eau affiche un mauvais état.

En 2017, 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % un mauvais état.

L'ESSENTIEL

- 100 % des cours d'eau étudiés en état écologique moyen à médiocre

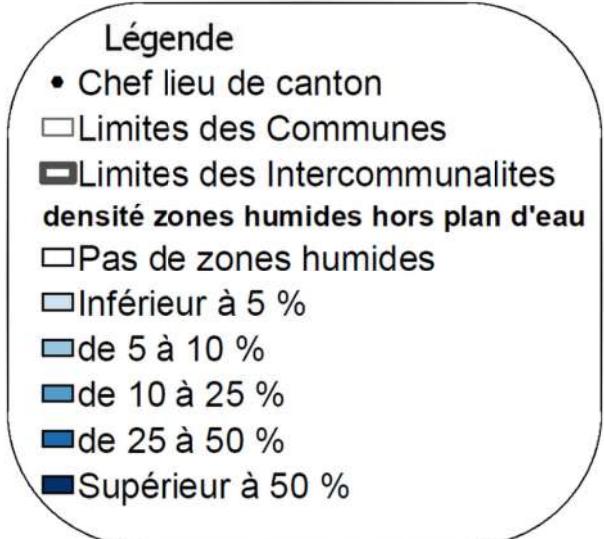
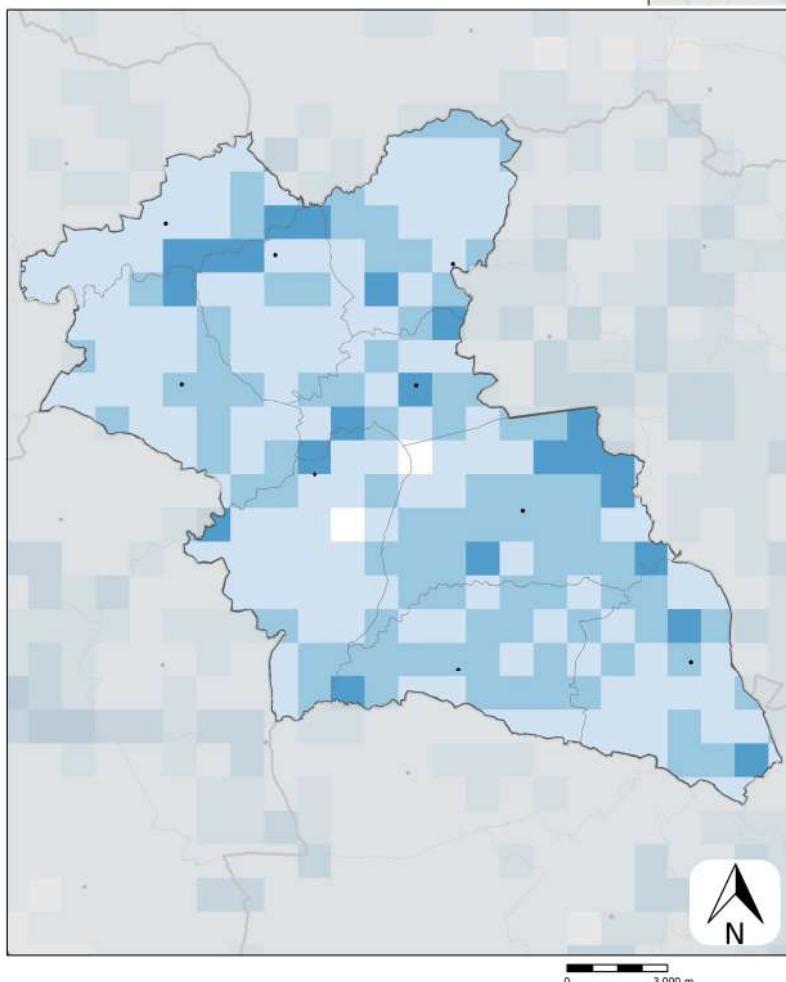
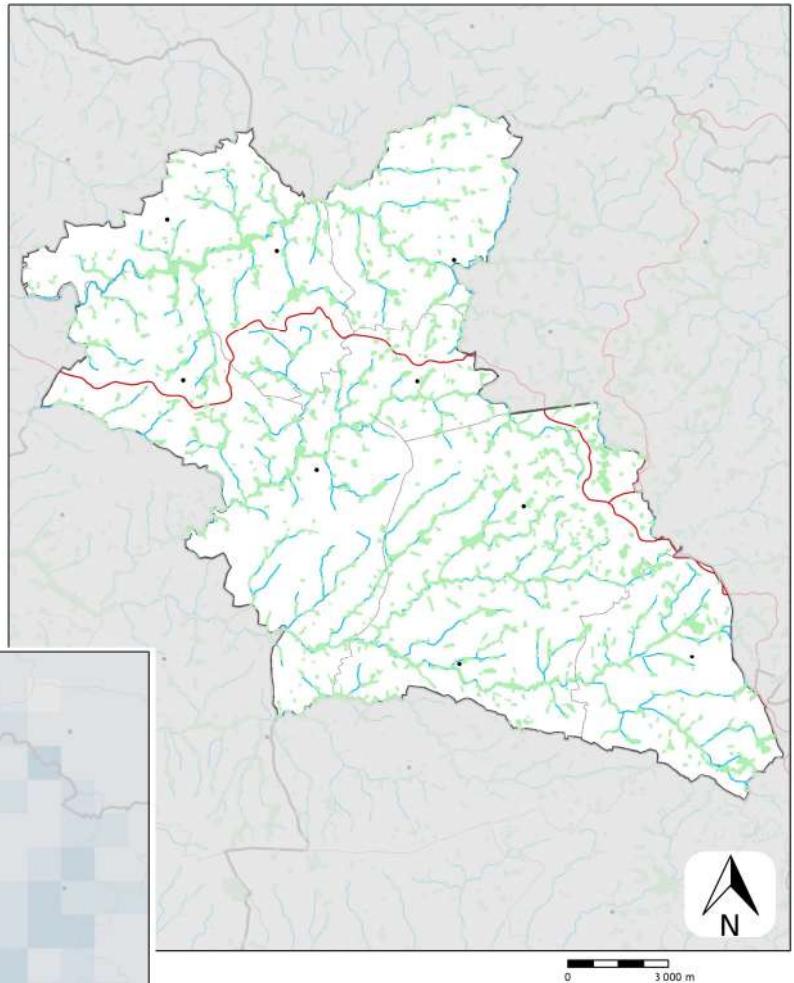


L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

Pour 2027, l'objectif est de 61 % des masses en bon état sur le bassin Loire-Bretagne. En 2017, seules 24 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique sur ce bassin.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les zones humides



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme les amphibiens (Triton marbré, Rainette verte), des plantes (Trèfle d'eau, Fritillaire pintade), ...

Sur la Communauté de communes, 1 215 hectares (5,4 % du territoire) de zones humides sont prélocalisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des zones humides potentielles. Le taux est faible, à l'échelle du département de la Vendée, la moyenne est de plus de 7 % du territoire en zone humide potentielle.

Autrefois nombreuses, les zones humides ont été grignotées petit à petit par l'urbanisation et la production agricole. Elles subsistent le long des cours d'eau, le Jaunay, l'Auzance et également sur le bassin du Garandea.

L'ESSENTIEL

- 1 215 ha de zones humides prélocalisées (5,4 % du territoire)

Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Beaulieu-sous-la-Roche	127	5,0 %
La Chapelle-Hermier	81	4,5 %
Le Girouard	143	5,7 %
Martinet	108	3,6 %
Les Achards	97	5,3 %
Nieul-le-Dolent	159	5,8 %
Sainte-Flaive-des-Loups	98	6,4 %
Saint-Georges-de-Pointindoux	134	4,7 %
Saint-Julien-des-Landes	267	7,4 %
CC Pays des Achards	1 215	5,4 %

Réglementation sur les zones humides

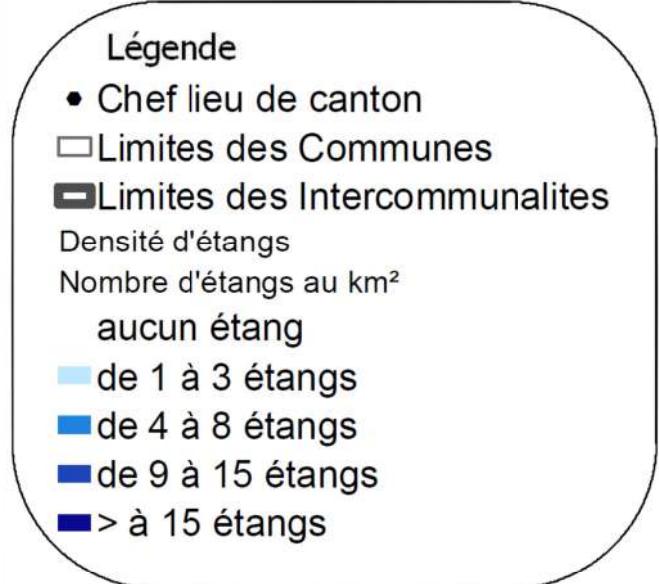
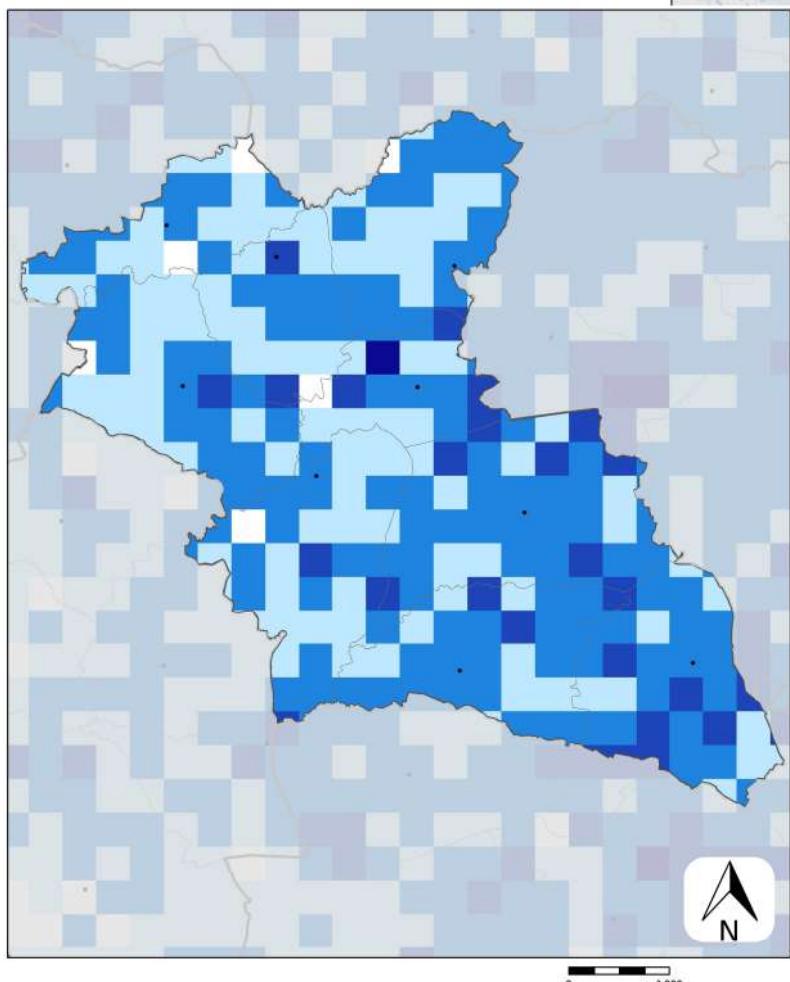
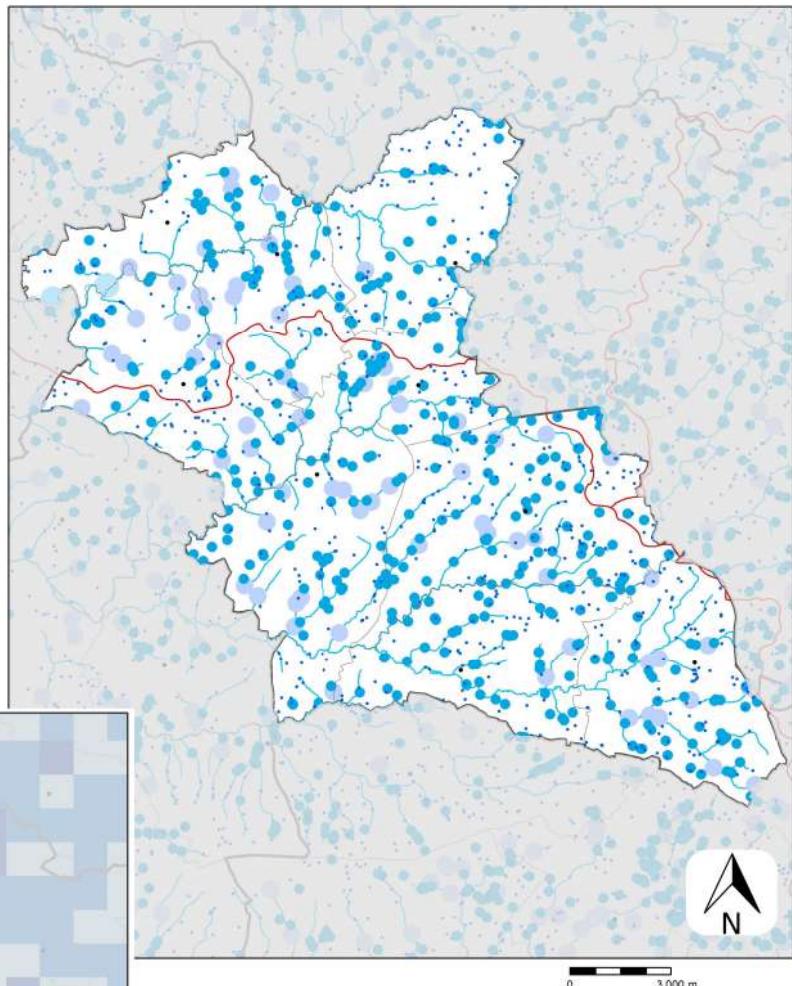
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les étangs



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

1 045 étangs ont été inventoriés sur le Pays des Achards. La commune Sainte-Flaive-des-Loups en regroupe le plus (208) et présente la plus grande densité d'étang au km² (5,8), suivi par le Nieul-le-Dolent (5,7).

Ces plans d'eau ont principalement été réalisés sur l'ensemble du bassin Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers, avec une plus forte densité sur le bassin de la La Ciboule.

Pour rappel différents structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux,...) ont effectuées des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impact sur la continuité écologique**
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

L'ESSENTIEL

- Plus de 1 000 étangs sur le territoire
- Des étangs aux multiples impacts pour la ressource en eau

Nombre et densité d'étangs par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre d'étangs	Nombre d'étangs < 1 ha	Nombre d'étangs de 1 à 10 ha	Nombre d'étangs > 10 ha	Densité (étangs / km ²)
Beaulieu-sous-la-Roche	116	115	1	0	4,6
La Chapelle-Hermier	52	46	4	2	2,9
Le Girouard	114	112	2	0	4,5
Martinet	73	65	8	0	4,0
Les Achards	117	103	14	0	3,9
Nieul-le-Dolent	158	149	9	0	5,7
Sainte-Flaive-des-Loups	208	198	10	0	5,8
Saint-Georges-de-Pointind	85	78	7	0	5,5
Saint-Julien-des-Landes	122	108	14	0	4,3
CC Pays des Achards	1 045	974	69	2	4,7

Réglementation sur les plans d'eau

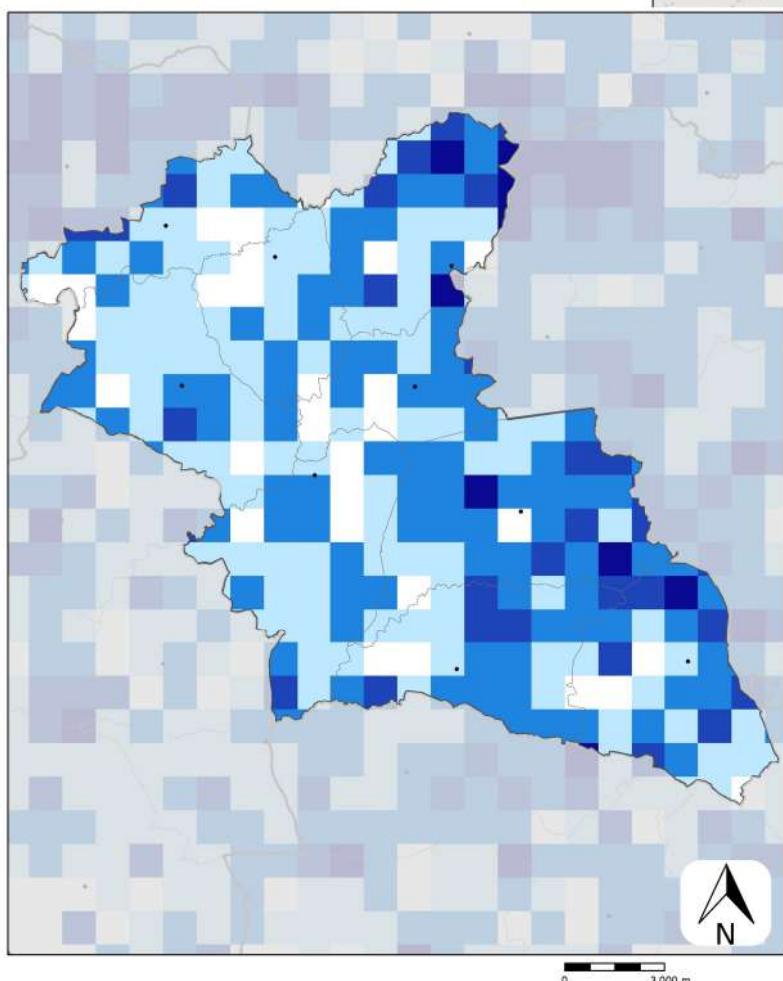
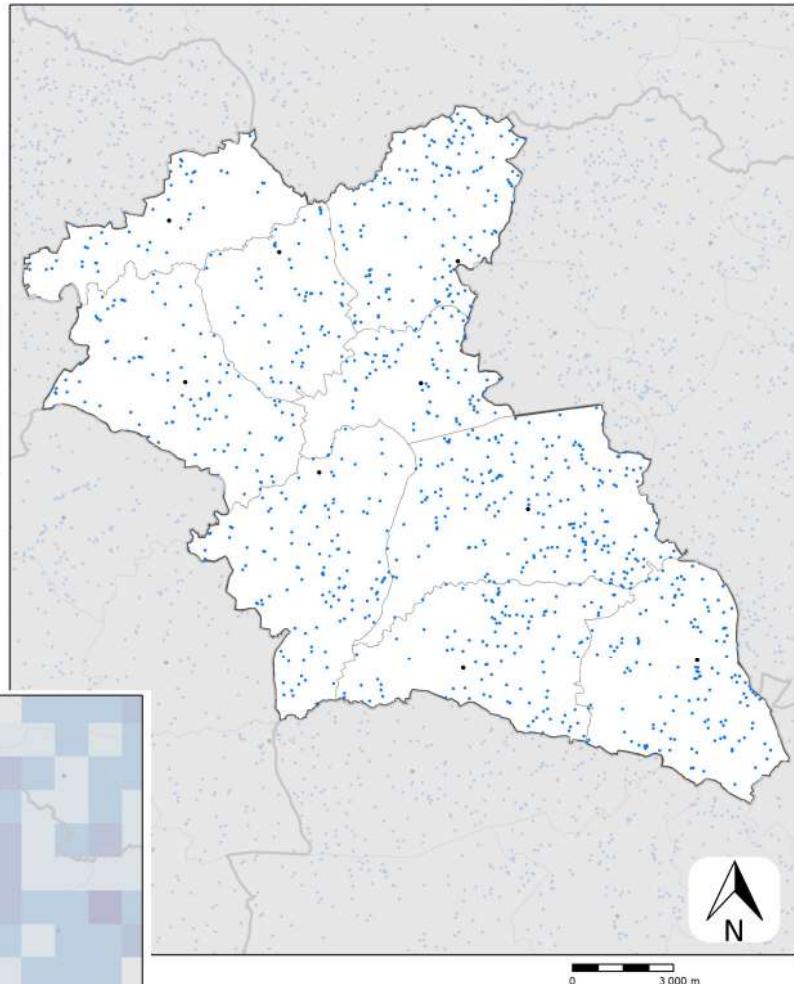
Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - Limites des Intercommunalités
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 mares
 - > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

La présence des mares est liée à différents usages historiques, qui peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres. Sur le territoire, les mares sont principalement retrouvées dans la partie amont des cours d'eau, soit en tête de bassin versant et de ce fait dans l'Ouest de l'intercommunalité.

Le pays des Achards possède 665 mares et une densité moyenne de 2,9 mares au km², ce qui situe le territoire au-dessus de la moyenne départementale. La moyenne vendéenne est peu élevée et atteint 2,4 mares au km². La commune de Beaulieu-sous-la-Roche présente une bonne densité de mares (4,4) et seule La Chapelle-Hermier passe sous la barre des deux mares au km² (1,8). De plus les mares sont inégalement réparties sur le territoire, ainsi sur l'Est de l'intercommunalité, ponctuellement, des densités de plus de six mares au km² voire plus de huit sont atteintes.

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Ainsi l'intercommunalité présente une connectivité de mares correcte sur l'Est de son territoire, ce qui est favorable à la biodiversité aquatique.

L'ESSENTIEL

- Près de trois mares au km²
- Une connectivité correcte entre les mares de l'Est du territoire

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Beaulieu-sous-la-Roche	112	4,4
La Chapelle-Hermier	33	1,8
Le Girouard	81	3,2
Les Achards	66	2,2
Martinet	39	2,2
Nieul-le-Dolent	95	3,5
Saint-Georges-de-Pointindoux	42	2,7
Saint-Julien-des-Landes	61	2,2
Sainte-Flaive-des-Loups	136	3,8
CC Pays des Achards	665	2,9

Réglementation sur les mares

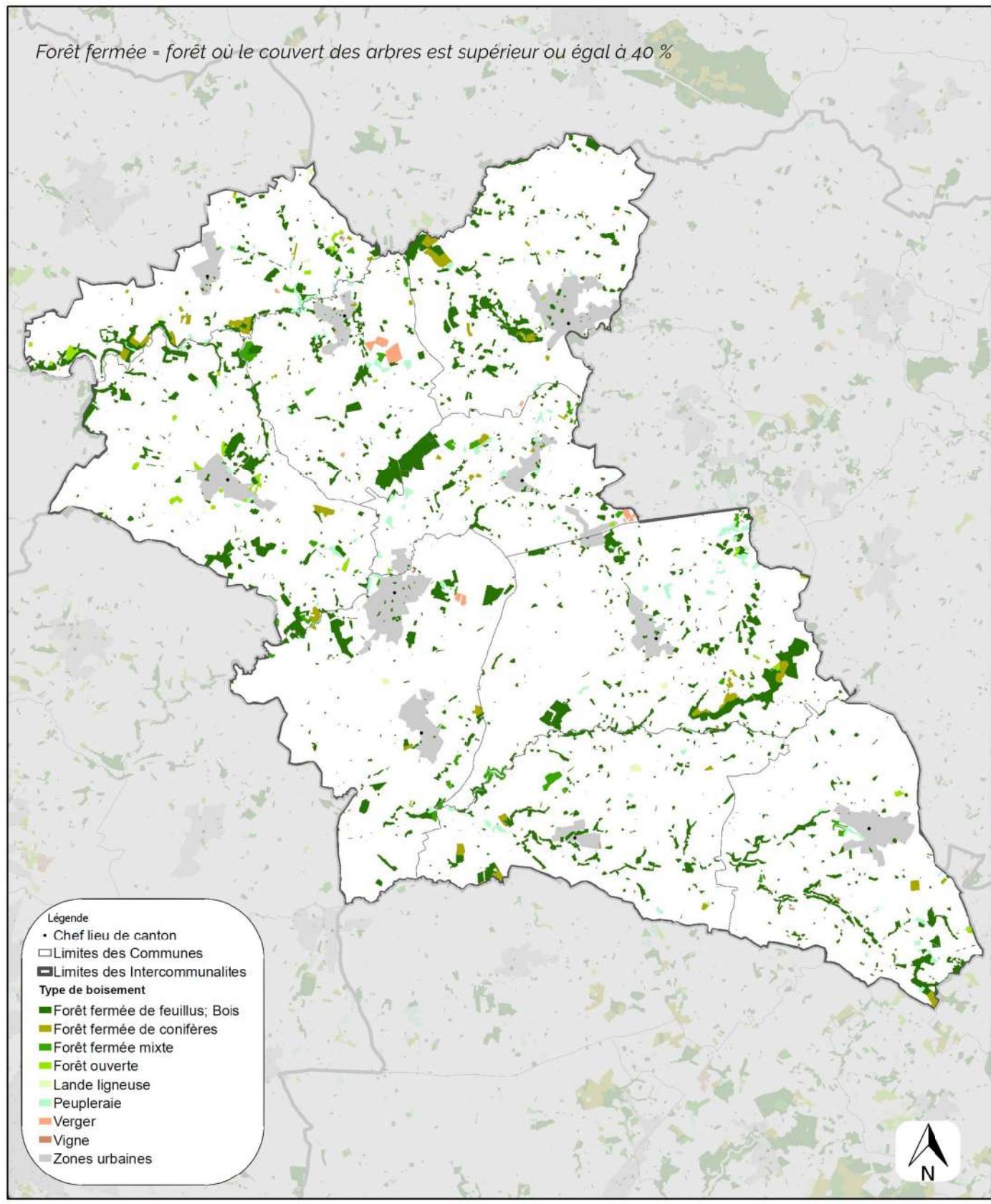
(Art L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'Etat qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

La communauté de communes du Pays des Achards compte près de 2 000 hectares de boisements qui recouvrent 8,8 % de son territoire. Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 1 300 ha et 5,8 % du territoire occupé. À noter que l'intercommunalité comprend 6 % des peupleraies du département.

Les boisements de l'intercommunalité sont majoritairement disséminés le long des cours d'eau. Toutefois, certains boisements de plus grande d'importance sont présents tel que la forêt de Sainte-Flaive-des-Loups (85 ha) et le bois neuf (70 ha) à Martinet. La soixantaine de peupleraies est également répartie le long des ruisseaux. Ces boisements monospécifiques et peu favorables à la biodiversité sont toutefois de dimension modeste.

Les boisements peuvent constituer des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

L'ESSENTIEL

- Près de 2 000 ha de boisement | 8,8 % du territoire
- Forêts fermées de feuillus en majorité

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

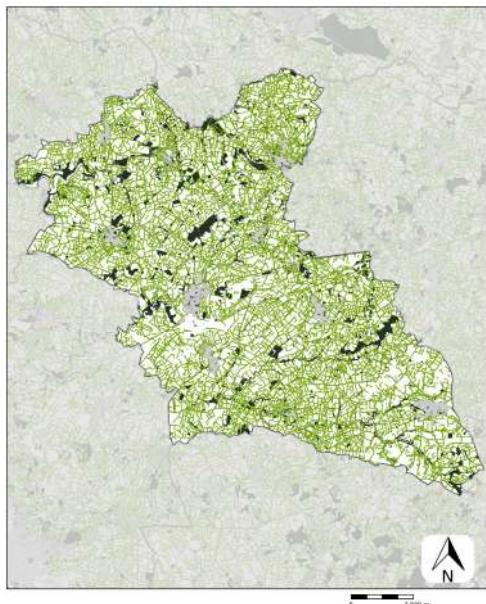
1 2 3

Type de boisement	Surface dans EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	172	0,8 %	5 081	3,4 %
Forêt fermée de conifères	148	0,7 %	7 948	1,9 %
Forêt fermée de feuillus	1 296	5,8 %	35 082	3,7 %
Forêt fermée mixte	93	0,4 %	3 666	2,5 %
Forêt ouverte	54	0,2 %	1 941	2,8 %
Lande ligneuse	21	0,1 %	2 090	1,0 %
Peupleraie	146	0,7 %	2 341	6,2 %
Verger	36	0,2 %	935	3,8 %
Total	1 966	8,8 %	59 085	3,3 %

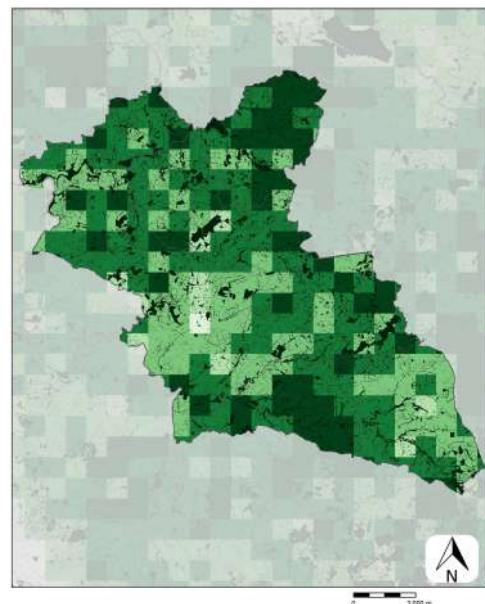
milieux naturels DU TERRITOIRE

Les haies

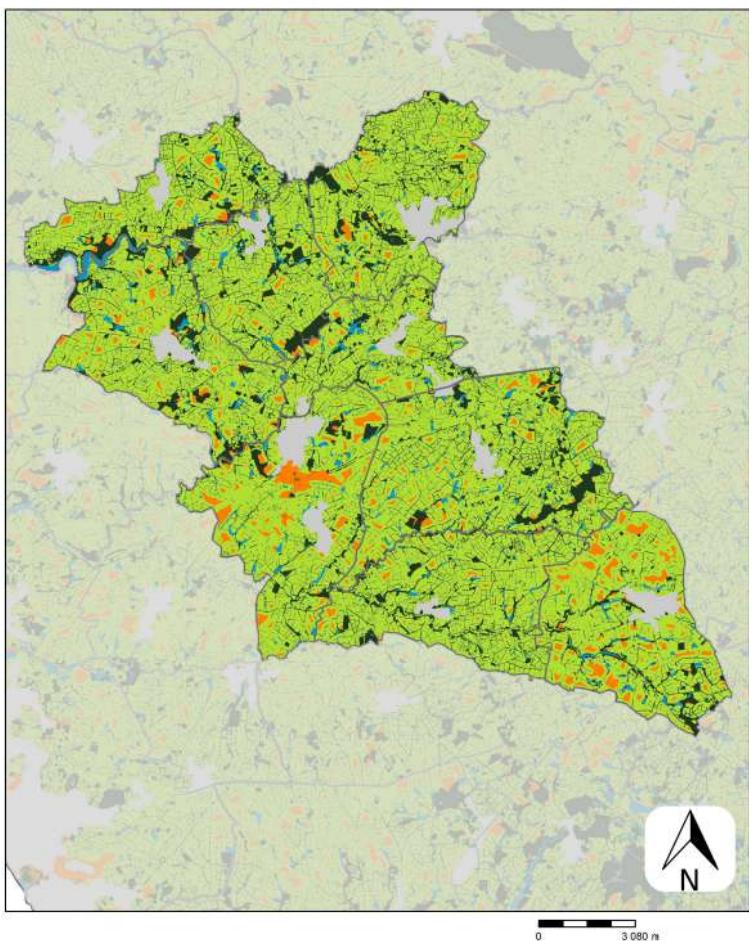
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

L'intercommunalité Pays des Achards présente un bocage de bonne densité. Avec 2 266 km de haies, la densité moyenne de 101 ml/ha reste nettement au-dessus de celle du département de la Vendée (85 ml/ha).

Le Girouard et Beaulieu-sous-la-Roche disposent de densité élevées, respectivement 127 et 119 ml/ha. La commune des Achards est la seule à présenter une densité inférieure à la moyenne départementale (78 ml/ha).

De ce fait, la connectivité du bocage est bonne sur l'ensemble du territoire. Quelques zones ouvertes subsistent aux Achards et à Nieul-le-Dolent notamment.

L'ESSENTIEL

- Plus de 2 200 km de haies sur le territoire
- 100 ml/ha en moyenne et une bonne connectivité de haies

Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

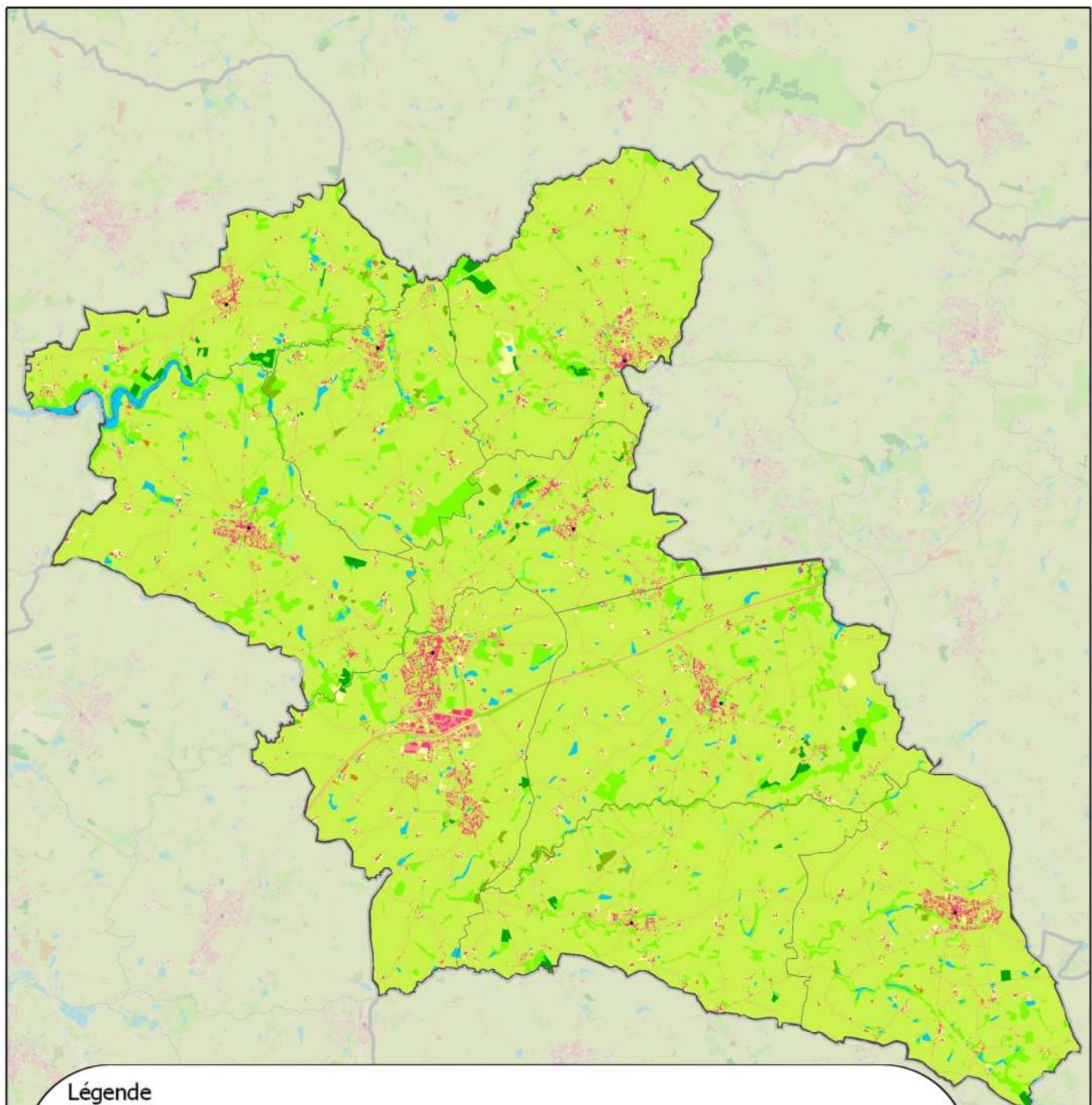
Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI %	Densité de haies par ha
Beaulieu-sous-la-Roche	303 922	13	119
La Chapelle-Hermier	188 794	8	105
Le Girouard	318 859	14	127
Martinet	180 857	8	100
Les Achards	236 455	10	78
Nieul-le-Dolent	232 978	10	85
Sainte-Flaive-des-Loups	363 228	16	101
Saint-Georges-de-Pointindoux	161 753	7	105
Saint-Julien-des-Landes	279 068	12	99
CC Pays des Achards	2 265 914	100	101

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

aménagement DU TERRITOIRE

Occupation du sol



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes

OSGE-Couverture du sol

Intitulé

- Zones baties
- Zones non baties
- Zones à matériaux minéraux
- Zones à autres matériaux composites

- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires.

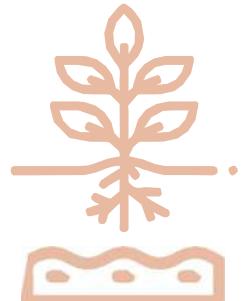
L'intercommunalité Pays des Achards présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des prairies et cultures) avec 85 % du territoire
- Les peuplements de feuillus avec plus de 7 % du territoire

La surface urbaine (zones bâties et non bâties) représente 3,7 % du territoire. Ceci est en-dessous de la moyenne régionale qui se situe à 4,1 %.

L'ESSENTIEL

- Une urbanisation modérée, qui se situe en-dessous de la moyenne régionale



Surface des différents types d'occupation du sol

Classement par ordre d'importance

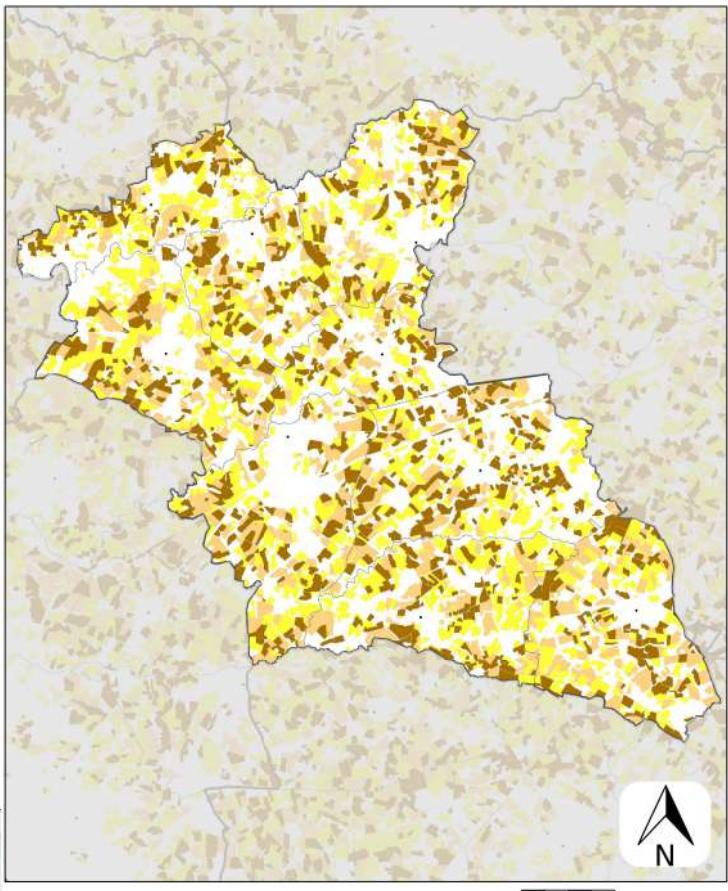
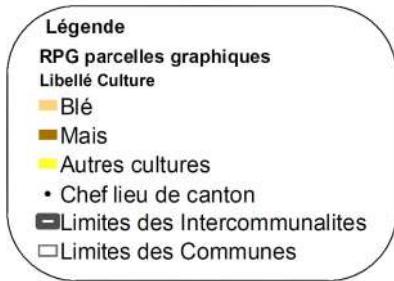
1 2 3

Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Autres formations ligneuses	15	0,1 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	89	0,4 %
Formations herbacées	19 189	84,6 %
Peuplements de conifères	143	0,6 %
Peuplements de feuillus	1 657	7,3 %
Peuplements mixtes	84	0,4 %
Surfaces d'eau	336	1,5 %
Zones bâties	405	1,8 %
Zones non bâties	441	1,9 %
Zones à matériaux minéraux	328	1,4 %

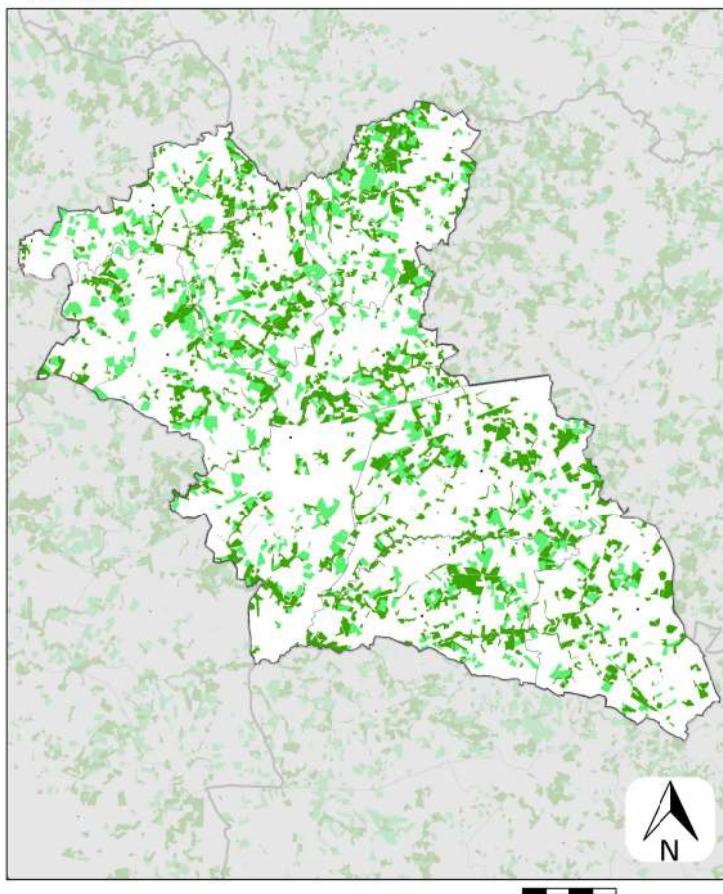
aménagement DU TERRITOIRE

Agriculture – Registre parcellaire graphique

Cultures



Prairies



Légende

RPG parcelles graphiques

- Prairies permanentes
 - Prairies temporaires
- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - Limites des Intercommunalités

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

En 2020, la communauté de communes du Pays des Achards comptait près de 16 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui représente 71% de la surface de son territoire.

Le territoire est une terre de production céréalière, le principal usage est le maïs grain et ensilage (29 % de la SAU). De plus, 14% de la SAU est consacrée au blé tendre. Ces cultures sont réparties de façon homogène sur l'intercommunalité.

Le territoire est également une terre d'élevage, les prairies permanentes représente 21% de la SAU et les temporaires 15%. Celles-ci sont essentiellement localisées sur l'amont des cours d'eau, de ce fait principalement dans la moitié Est de l'intercommunalité.

L'ESSENTIEL

- Un territoire tourné vers l'agriculture avec 71 % de sa surface dédiée
- Territoire de productions céréalières (maïs et blé)
- Élevage concentré sur les têtes de bassin versant

Surface des différents types d'assoulement

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Assoulement	Surface (ha)	% de la Surface Agricole Utile	% de la surface du territoire
Blé tendre	2 183	14%	10%
Colza	426	3%	2%
Tournesol	764	5%	3%
Fourrage	569	4%	3%
Mais grain et ensilage	4 527	29%	20%
Orge	717	5%	3%
Prairies permanentes	3 320	21%	15%
Prairies temporaires	2 315	15%	10%
Autres céréales	446	3%	2%
Autres	565	4%	3%
Total CC Pays des Achards	15 832	100%	71%

Le Registry Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).

aménagement DU TERRITOIRE

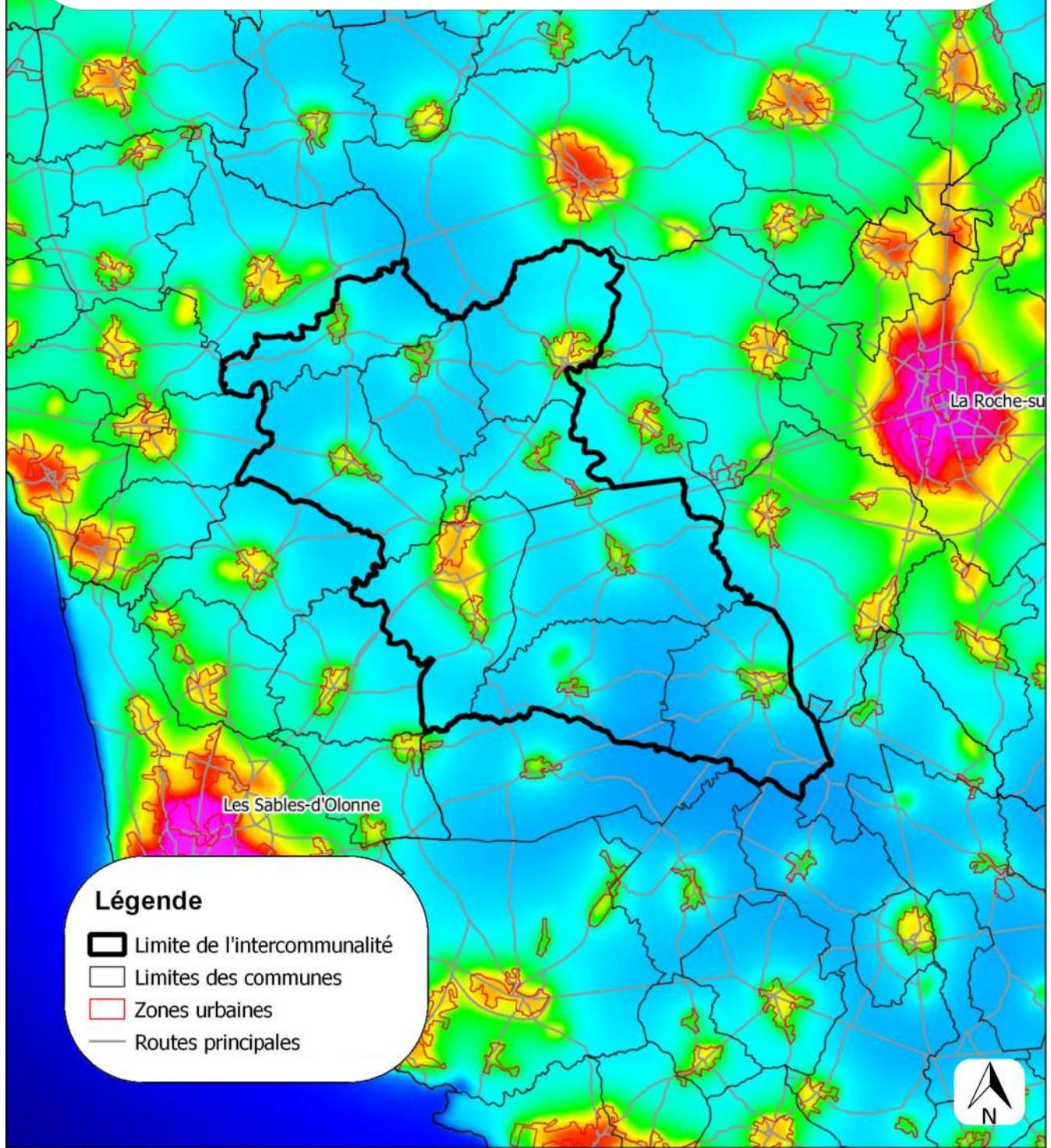
Pollution lumineuse

Nombre d'étoiles visibles :

0-50 - 50-100 - 100-200 - 200-250 - 250-500 - 500-1000 - 1000-1800 - 1800-3000 - 3000-5000

Du **blanc** : pollution lumineuse très puissante et omniprésente ;

Au **Bleu nuit** : bon ciel, la voie lactée est présente et assez puissante.



0 5 10 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

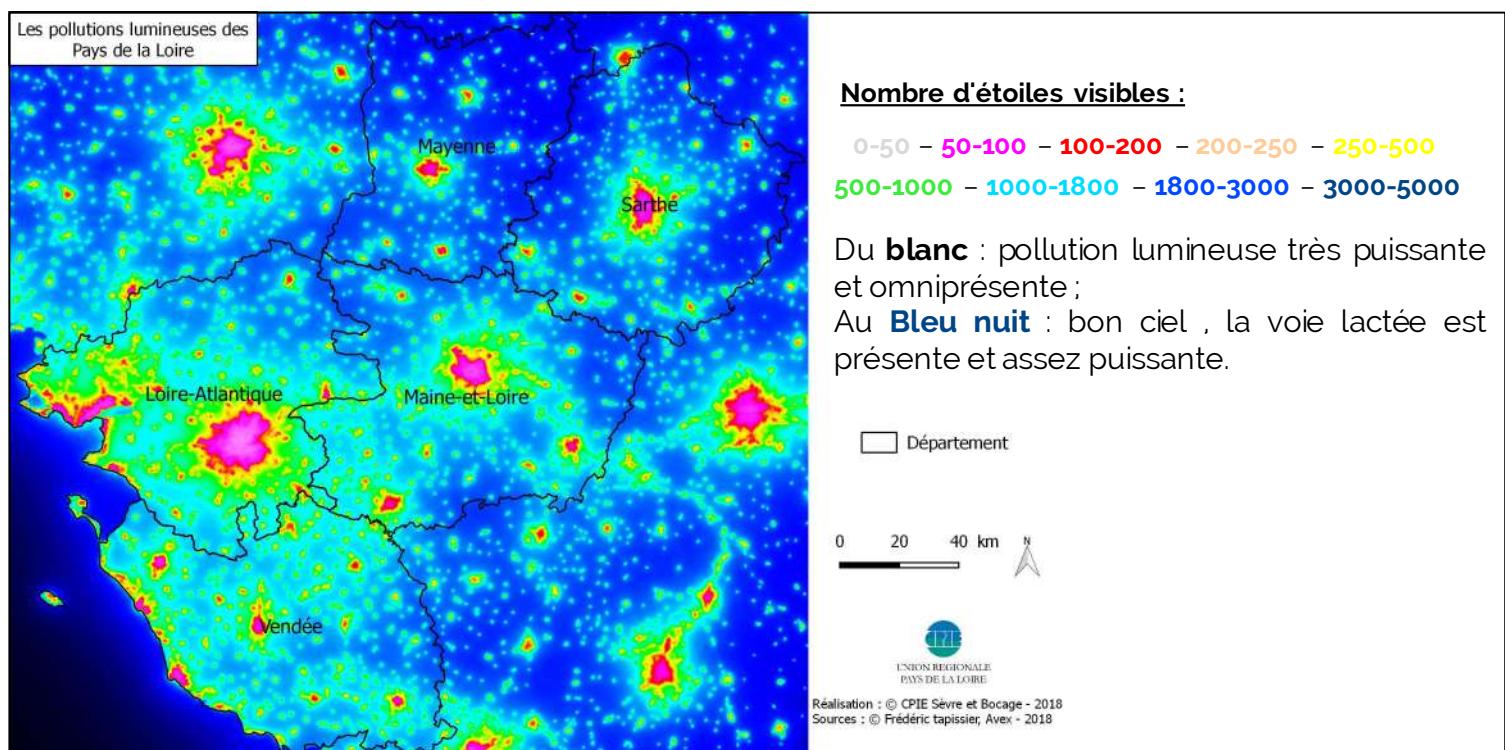
La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : accroissement de la prédatation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration, et perturbation de notre rythme circadien, ...

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande, moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée, diffusée vers le bas, ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de l'intercommunalité, les villes et villages constituent les plus grandes sources de pollution lumineuse. Par ailleurs, l'ensemble du territoire reste impacté par la pollution lumineuse, il est en effet difficile de voir dans le ciel plus de 1 800 étoiles. Le Sud-Est de l'intercommunalité propose le ciel le plus étoilé du Pays des Achards, sans pour autant dépasser les 2 000 étoiles visibles.



Réglementation sur les éclairages nocturnes

(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

Base de données
Biodiv' Pays de la Loire



Les données utilisées pour réaliser l'ensemble des cartographies de biodiversité floristique et faunistique sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire. Les tableaux de synthèse du nombre d'observations et du nombre d'espèces sont également issus de ce portail de données publiques. Ainsi, l'ensemble des données présentées ici ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

<https://biodiv-paysdelaloire.fr/>

The Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et ses principaux partenaires naturalistes mettent à votre disposition cet outil de visualisation des données naturalistes.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Il vous permet d'appréhender l'incroyable richesse de la biodiversité de notre région.

Petite précaution d'usage toutefois : l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. Il peut s'agir d'un défaut de prospection par exemple. Les conseils d'un expert vous permettront d'interpréter ces informations.

Le développement de Biodiv'Pays de la Loire a été financé par le Conseil régional et la DREAL des Pays de la Loire.

En savoir plus

Partenaires

Logo of the Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, LPO, AGIR pour la BIODIVERSITÉ, and other partners.

À noter, les inventaires financés par les collectivités mais pour lesquels il n'a pas été demandé spécifiquement de téléverser les données dans le portail Biodiv' Pays de la Loire ne sont, de ce fait, pas pris en compte dans ce document.

Les inventaires concernent un site précis, un quadrat, ou autre autre petite surface. Il n'est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.

Pression de prospection = nombre d'observations = nombre de données collectées
Niveau de connaissance = nombre d'espèces inventoriées

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)



Les plantes à fleurs et fougères

Sont présentés à suivre, dans le tableau de synthèse puis les cartes, le nombre d'observations effectuées par commune, ainsi que le nombre d'espèces connues par commune.

La commune de Beaulieu-sous-la-Roche est de loin la plus prospectée du territoire avec actuellement 1 283 observations pour la flore, suivie par Sainte-Flaive-des-Loups avec 456 observations. La moins prospectée est Saint-Georges-de-Pointindoux avec seulement 183 observations.

C'est également la commune de Beaulieu-sous-la-Roche qui présente le plus d'espèces différentes (353), suivie cette fois du Girouard avec 314 espèces. La commune la plus faible en nombre d'espèces est toujours Saint-Georges-de-Pointindoux avec 138 espèces connues.

À noter que le Girouard comptabilise 315 observations pour 314 espèces ce qui laisse penser que cette commune n'a probablement fait l'objet que de deux inventaires.

L'ESSENTIEL

- **Beaulieu-sous-la-Roche est la commune avec le nombre d'espèces le plus élevé**
- **Sept communes possèdent moins de 300 espèces dont deux moins de 200 espèces**

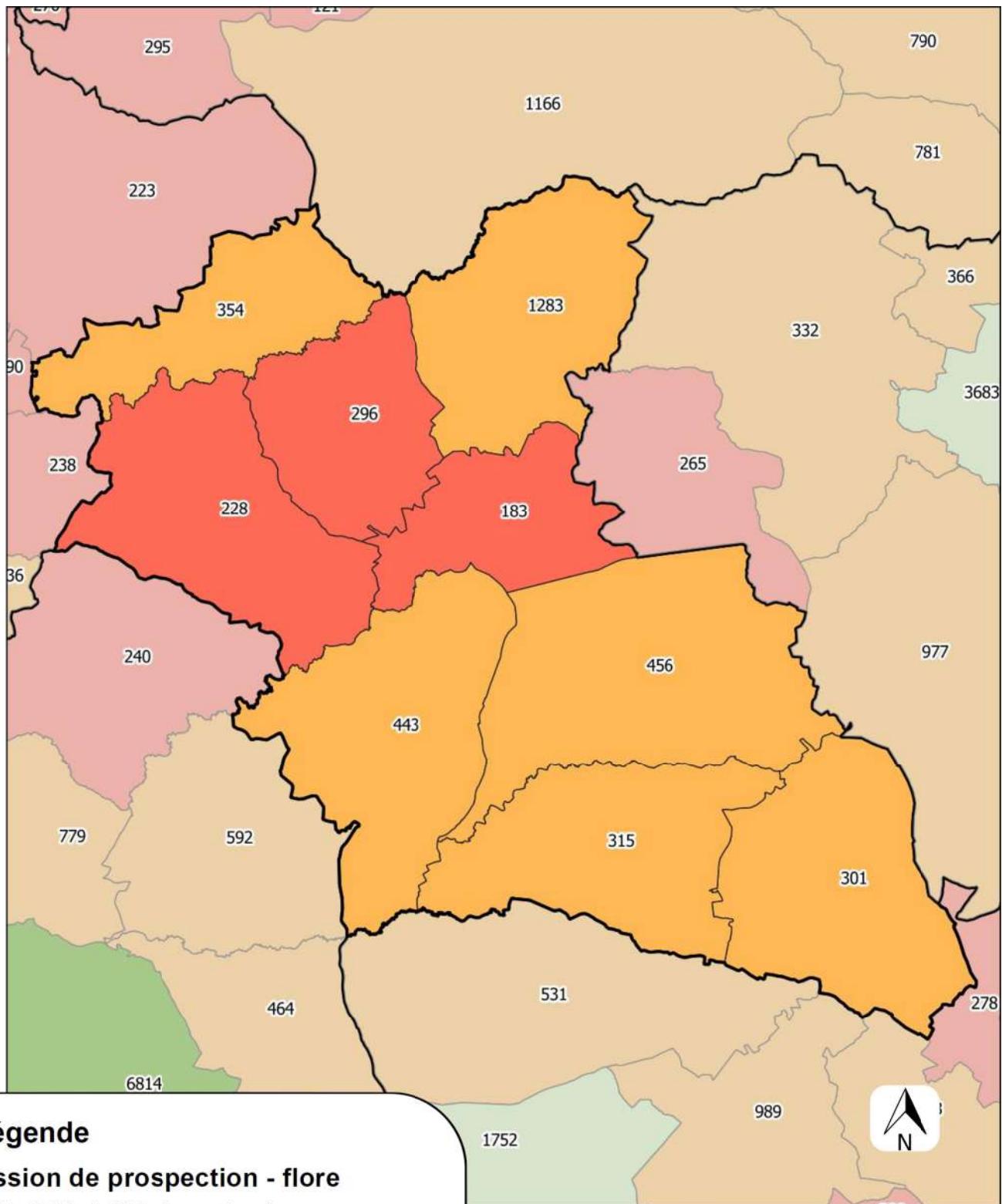
Synthèse des inventaires «Flore»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce	Nombre d'espèce patrimoniale
Beaulieu-sous-la-Roche	2 547	1 283	353	1
La Chapelle-Hermier	1 794	354	241	2
Le Girouard	2 510	315	314	2
Martinet	1 811	296	225	2
Les Achards	3 030	443	271	1
Nieul-le-Dolent	2 750	301	228	0
Sainte-Flaive-des-Loups	3 611	456	266	3
Saint-Georges-de-Pointindoux	1 537	183	138	0
Saint-Julien-des-Landes	2 831	228	155	1
Total EPCI	22 421	3 859	/	9

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - flore

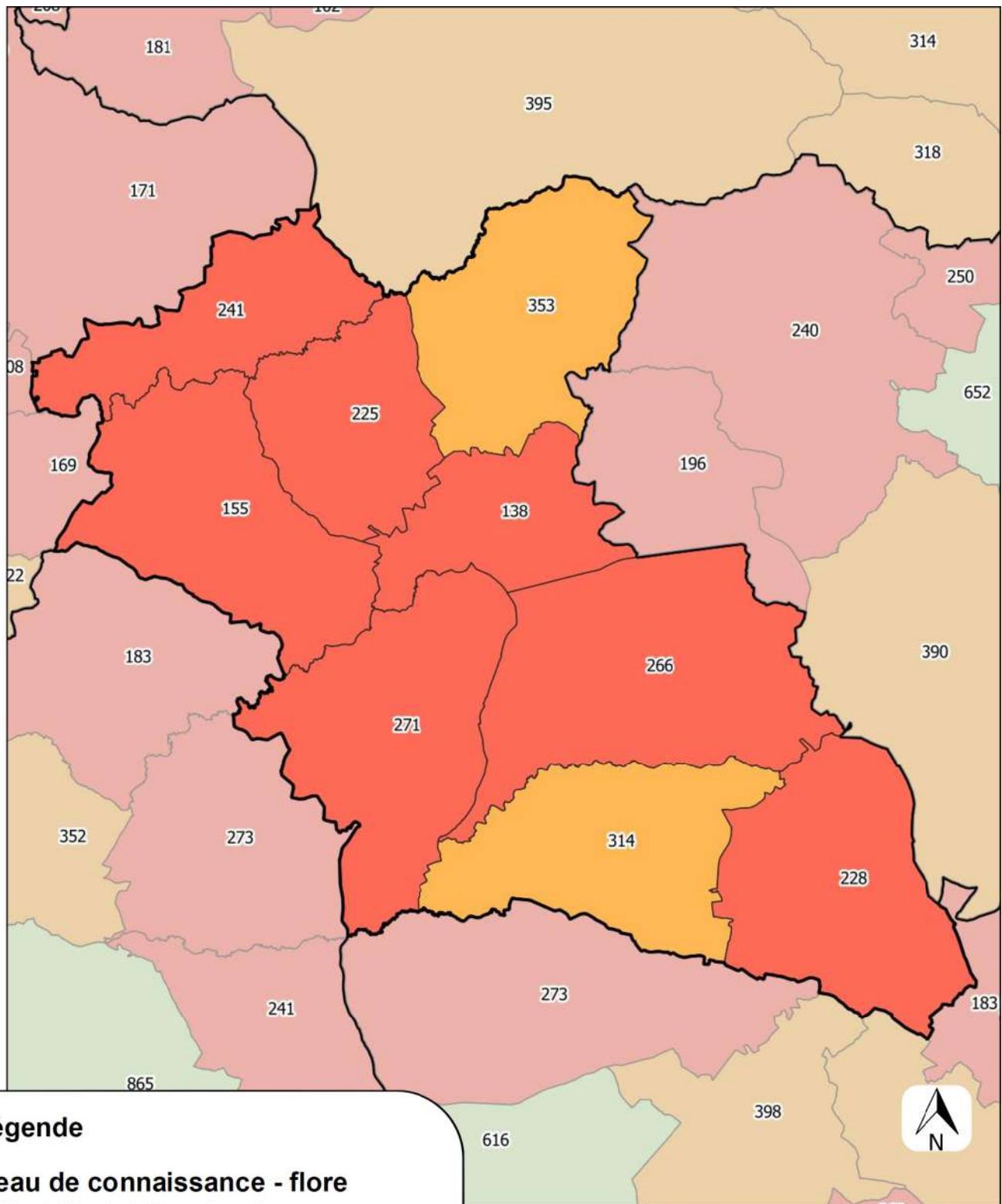
- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



0 3 6 km

biodiversité DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)



0 3 6 km

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Espèces remarquables

Parmi les neuf espèces patrimoniales connues sur la communauté de communes, on peut noter la présence du Flûteau nageant (*Luronium natans*) à La Chapelle-Hermier, Sainte-Flaive-des-Loups et Le Girouard. Il s'agit d'une espèce aquatique que l'on trouve dans des eaux pauvres en éléments nutritifs, très légèrement acides ou calcaires. Cette espèce est protégée en France, inscrite à la Directive européenne Habitats Faune Flore, considérée comme Quasi menacée (NT) en Pays de la Loire et fait partie des espèces déterminantes de ZNIEFF, en Pays de la Loire également. Principalement présent en Loire-Atlantique à l'échelle de la Région, en Vendée, il n'est connu que sur 18 communes.

D'autres espèces peu communes présentes sur le territoire peuvent être citées comme la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*), protégée au niveau national et fréquentant les zones humides ou encore l'Ornithope penné (*Ornithopus pinnatus*), protégé au niveau régional et présent cette fois-ci sur des zones sèches bien exposées aux rayons du soleil.



Luronium natans - J. TOURNEUR



Littorella uniflora - M. CHARRIER



Ornithopus pinnatus - J. TOURNEUR

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

Sept espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes du Pays des Achards :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Bohême (*Reynoutria x bohemica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinier pseudoacacia*)

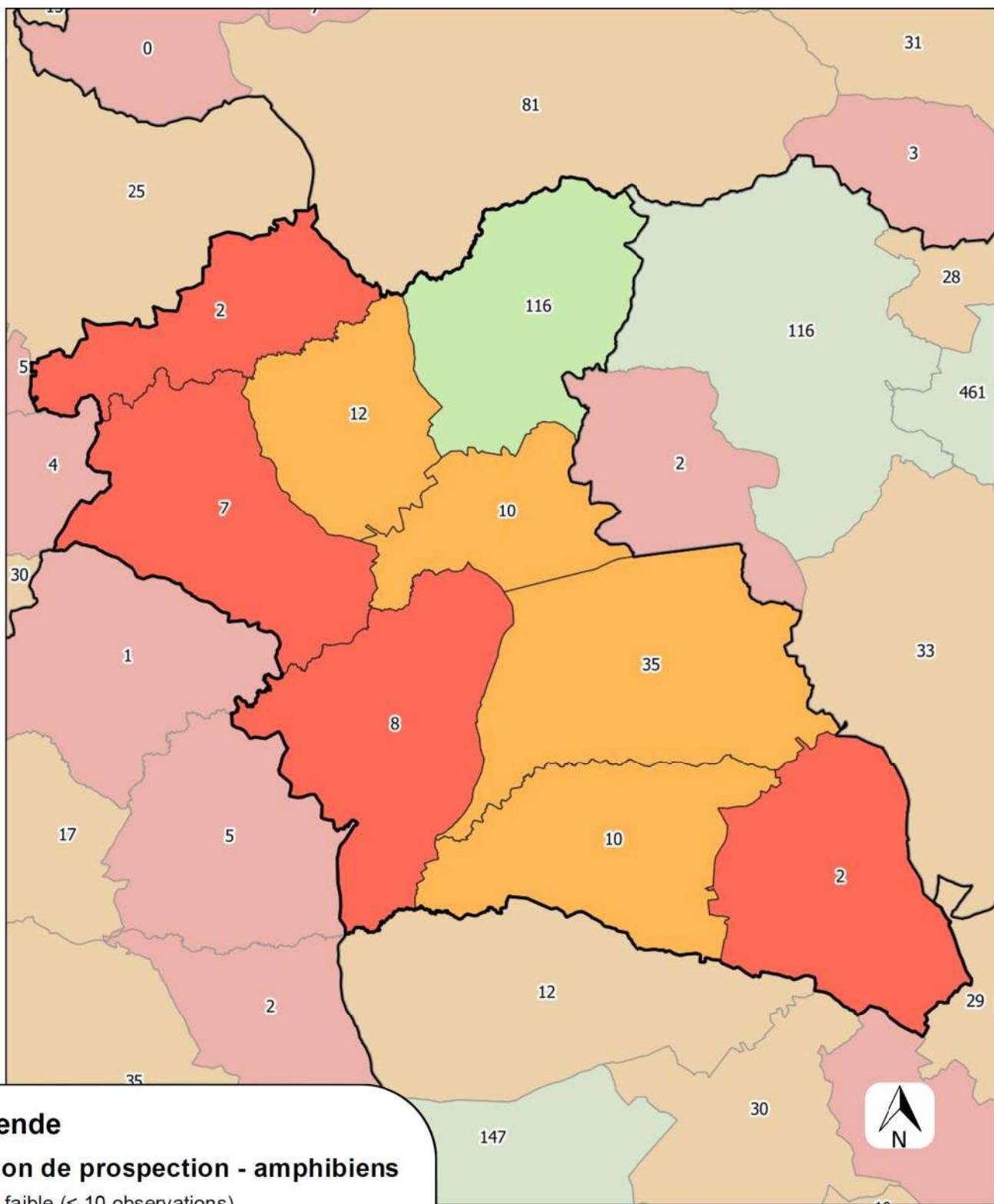


Reynoutria japonica – C. BOUCHERON

Le Robinier faux-acacia est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur chacune des neuf communes. Comme de nombreuses espèces envahissantes, cette espèce possède une capacité de propagation importante, notamment grâce à sa reproduction végétative, en drageon. C'est à dire que de nouveaux sujets poussent le long des racines horizontales du sujet mère.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - amphibiens

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



La communauté de communes du Pays Achards a une faible pression de prospection pour le taxon des Amphibiens : 35 observations pour Sainte-Flaive-des-Loups, à très faible : deux observations seulement pour les communes de Nieul-le-Dolent et la Chapelle-Hermier.

Seule la commune de Beaulieu-sous-la-Roche a une pression de prospection moyenne avec 116 observations d'Amphibiens.

L'ESSENTIEL

- Les amphibiens sont peu répertoriés sur l'intercommunalité
- Huit des neuf communes ont une pression de prospection insuffisante
- Quatres communes avec moins de 10 données

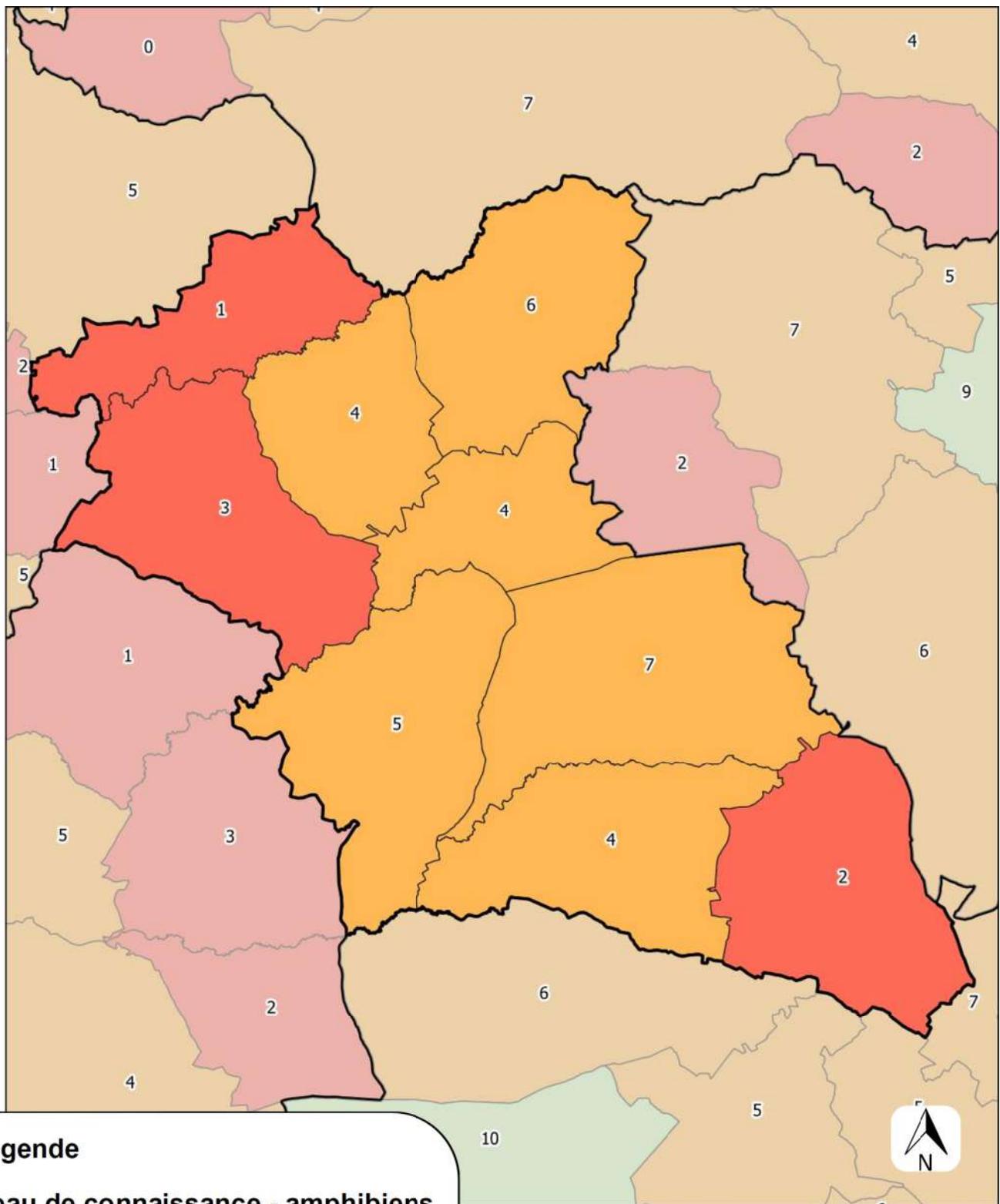
Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Beaulieu-sous-la-Roche	2 547	116	6
La Chapelle-Hermier	1 794	2	1
Le Girouard	2 510	10	4
Martinet	1 811	12	4
Les Achards	3 030	8	5
Nieul-le-Dolent	2 750	2	2
Sainte-Flaive-des-Loups	3 611	35	7
Saint-Georges-de-Pointindoux	1 537	10	4
Saint-Julien-des-Landes	2 831	7	3
Total EPCI	22 421	202	7

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'espèces





La pression de prospection étant faible à très faible pour huit des neuf communes, le niveau de connaissance l'est également. En effet, toutes les communes ont un nombre d'espèce inférieur à sept. Cependant, il est possible que la communauté de communes soient dépourvus de certaines espèces du fait de l'absence d'habitat spécifique (absence de grande zone humide favorable au Pélodyte ponctué ou encore de milieux dunaires favorable au Pélobate cultripède).

Pour la commune de Beaulieu-sous-la-Roche, la pression de prospection moyenne n'a pas permis de mettre en évidence plus de six espèces différentes d'Amphibiens. Sur cette commune l'espèce la plus remarquable est le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), quasi menacé à l'échelle régionale.

Les communes avec le moins d'espèces sont : La Chapelle-Hermier, Nieul-le-Dolent et Saint-Julien-des-Landes. Il serait donc intéressant de cibler les inventaires sur ces trois communes afin d'augmenter le niveau de connaissance.

L'ESSENTIEL

- Deux communes avec moins de trois espèces
- Un niveau de connaissance faible à très faible

Les espèces remarquables

Les Amphibiens constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui signifie que les amphibiens sont plus menacés que les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe.

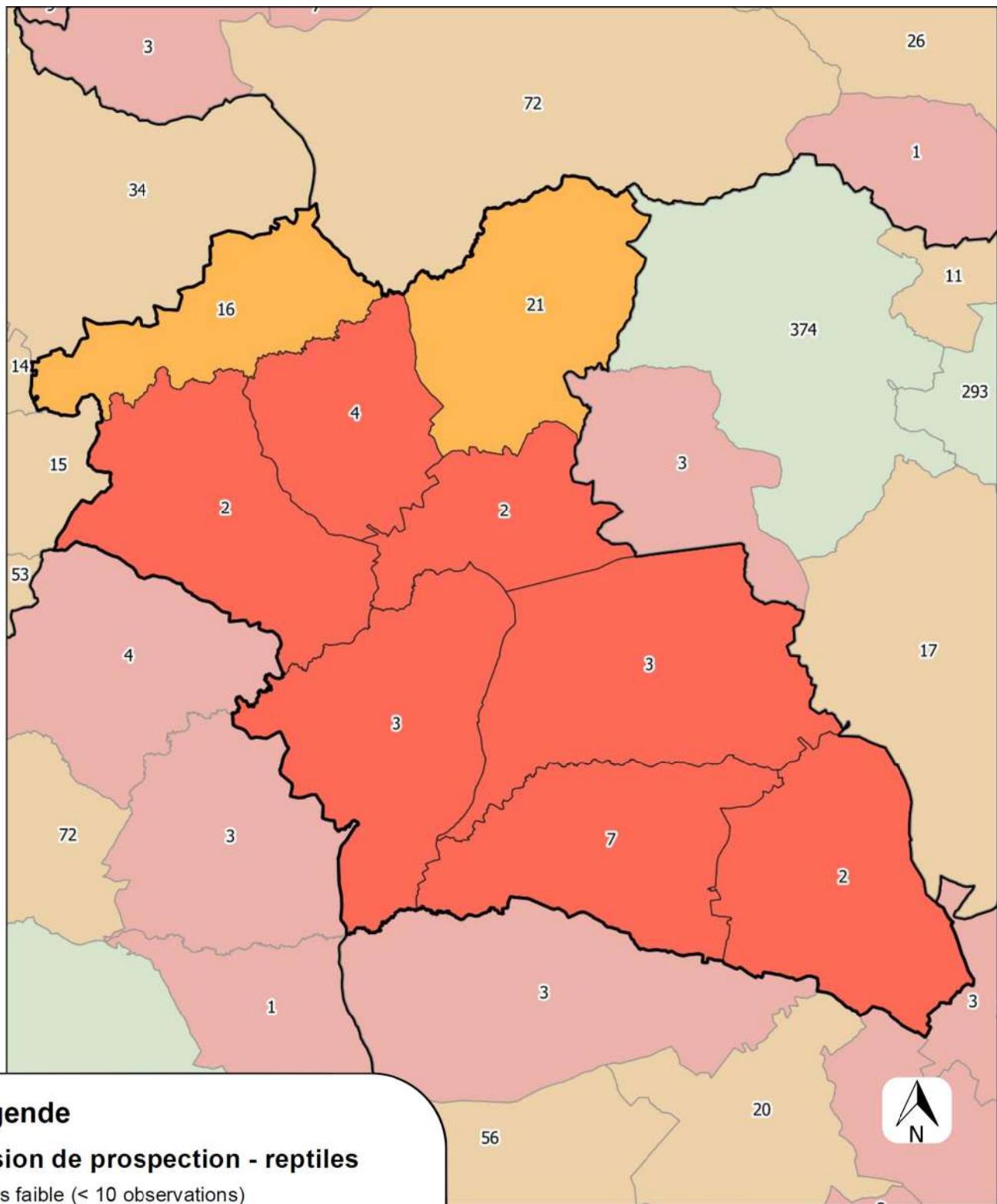
De ce fait, l'ensemble des Amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

Parmi les sept espèces inventoriées sur la communauté de communes Pays des Achards, une apparaît sur la **liste rouge nationale et régionale**, en tant qu'espèce **Quasi menacée (NT)** : le Triton marbré (*Triturus marmoratus*). Notons également la présence de la Rainette verte (*Hyla arborea*), quasi menacée à l'échelle nationale.

Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté de communes Pays des Achards, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'observations



0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)



Comme pour le groupe des Amphibiens, la pression de prospection est insuffisante puisque pour l'ensemble des communes, elle est jugée faible voire très faible.

Les deux communes avec la pression de prospection la plus forte sont La Chapelle-Hermier et Beaulieu-sous la Roche, elles comptent 16 et 21 données. L'ensemble des autres communes possèdent moins de 10 données.

L'ESSENTIEL

- Faible à Très faible pression d'observation sur l'ensemble de la communauté de communes
- Six communes avec moins de cinq données

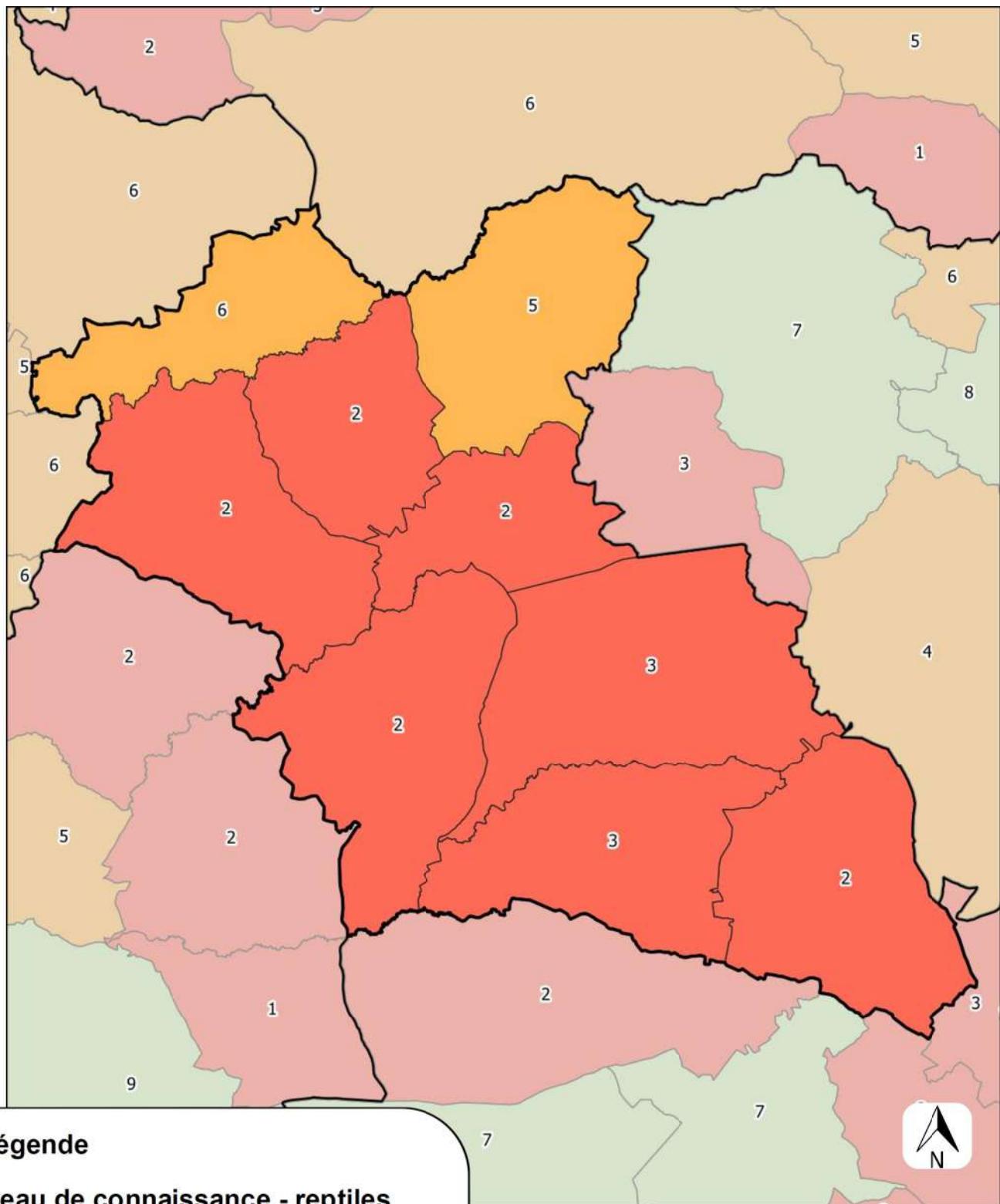
Synthèse des inventaires « Reptiles »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Beaulieu-sous-la-Roche	2 547	21	5
La Chapelle-Hermier	1 794	16	6
Le Girouard	2 510	7	3
Martinet	1 811	4	2
Les Achards	3 030	3	2
Nieul-lé-Dolent	2 750	2	2
Sainte-Flaive-des-Loups	3 611	3	3
Saint-Georges-de-Pointindoux	1 537	2	2
Saint-Julien-des-Landes	2 831	2	2
Total EPCI	22 421	60	7

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)



0 3 6 km



Compte tenu d'une faible pression de prospection, le niveau de connaissance de la communauté de communes du Pays des Achards est faible à très faible. Au total, sept espèces de reptiles (sur 13 présentes en Vendée) ont été inventoriées et le nombre d'espèces sur chacune des communes ne va pas au-delà de six. Cinq communes affichent seulement deux données.

Parmi les plus remarquables, notons la présence de la Vipère aspic (*Vipera aspis*) sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups. Celle-ci est également présente sur les communes de La Chapelle-Hermier, Beaulieu-sous-la-Roche, et Saint-Georges-de-Pointindoux avec la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) et la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*). Enfin, la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) a été observée sur les communes du Girouard et de Sainte-Flaive-des-Loups.

A noter que la communauté de commune abrite aussi le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*).

L'ESSENTIEL

- **Niveau de connaissance faible à très faible sur l'ensemble de l'intercommunalité**
- **Quatre espèces prioritaires à l'échelle régionale**
- **Présence de la Vipère aspic, espèce classée En danger (EN) en Pays de la Loire**

Les espèces remarquables

Avec les Amphibiens, les reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacées. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'Homme.

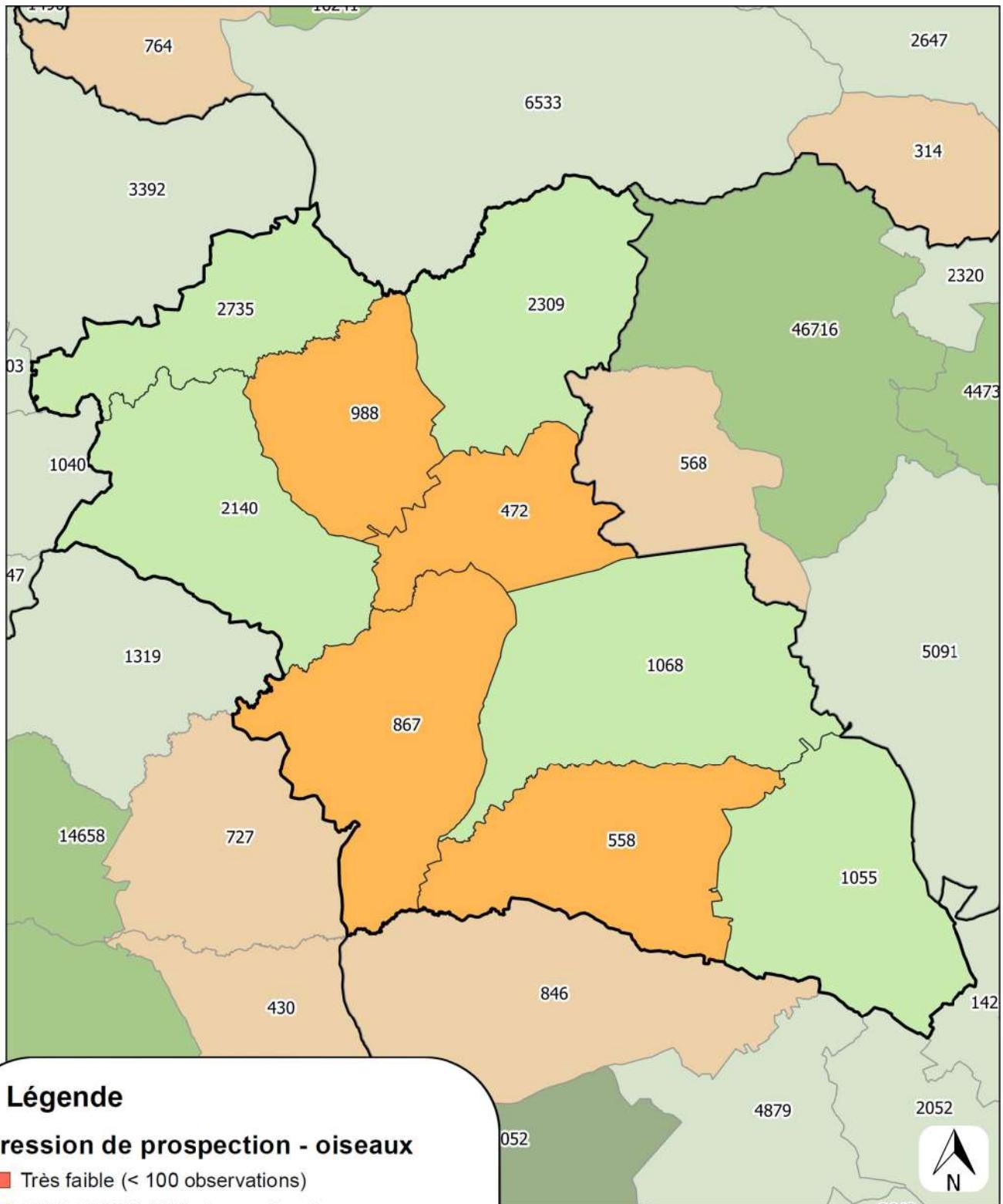
De ce fait, l'ensemble des reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

Parmi les sept espèces inventoriées sur la communauté de communes, une apparaît sur **liste rouge régionale**, en tant qu'espèce **En danger (EN)** : la Vipère aspic (*Vipera aspis*), une autre en tant qu'espèce **Vulnérable (VU)** : la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), une espèce apparaît en tant qu'espèce **Quasi menacée (NT)** : la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et une autre espèce est déterminante ZNIEFF : la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*).

Afin de favoriser la présence des reptiles sur la communauté de communes, il convient de conserver les réseaux de haies, maintenir ça et là quelques zones de friches et éviter en certains lieux l'intervention systématique d'entretien.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



0 3 6 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

Le groupe des oiseaux est celui où la pression d'observation est la plus élevée avec plus de 50 % des communes ayant une pression de prospection correcte.

Le territoire est prospecté de manière assez hétérogène : pour cinq des neuf communes (La Chapelle-Hermier, Sainte-Flaive-des-Loups, Saint-Julien-des-Landes, Beaulieu-sous-la-Roche et Nieul-le-Dolent), la pression de prospection est moyenne, avec 2735 à 1055 données. Pour les quatre autres (Le Girouard, Les Achards, Saint-Georges-de-Pointindoux et Martinet), la pression de prospection est faible : 472 à 988 observations.

L'ESSENTIEL

- Groupe d'espèces le mieux connus avec 50 % des communes ayant un niveau de prospection acceptable
- Seulement 161 espèces inventoriées sur la communauté de communes

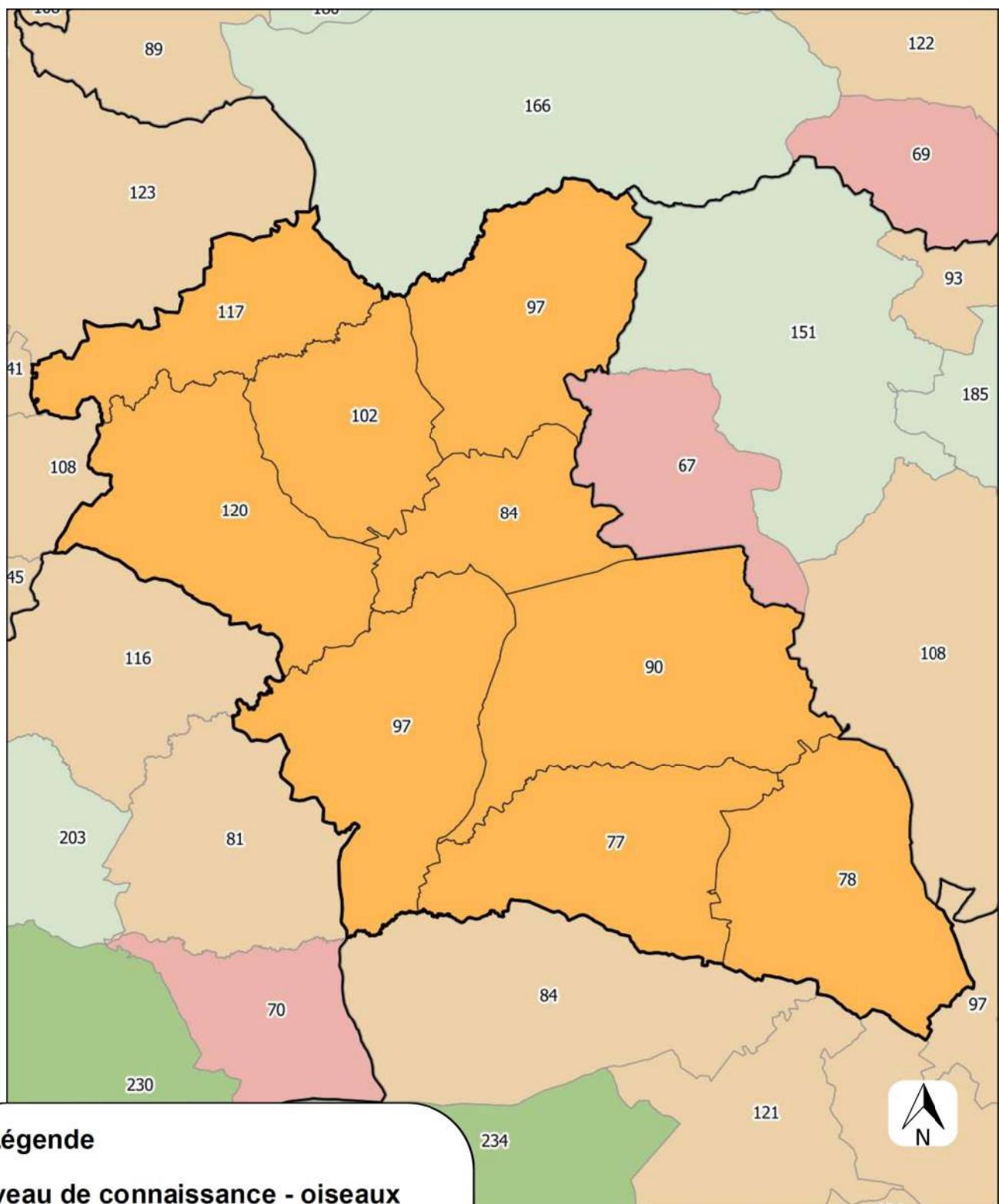
Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Beaulieu-sous-la-Roche	2 547	2 309	97
La Chapelle-Hermier	1 794	2 735	117
Le Girouard	2 510	558	77
Martinet	1 811	988	102
Les Achards	3 030	867	97
Nieul-le-Dolent	2 750	1 055	78
Sainte-Flaive-des-Loups	3 611	1 068	90
Saint-Georges-de-Pointindoux	1 537	472	84
Saint-Julien-des-Landes	2 831	2 140	120
Total EPCI	22 421	12 192	161

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux : nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - oiseaux

- Très faible (< 75 espèces)
 - Faible (76 à 150 espèces)
 - Moyen (151 à 225 espèces)
 - Bon (> 225 espèces)

0 3 6 km



Malgré une pression d'observation globalement correcte sur la communauté de communes du Pays des Achards, le niveau de connaissance en termes d'avifaune est faible à très faible. En effet, il a été inventorié un peu plus de 160 espèces sur l'ensemble de l'EPCI. De plus, deux-tiers des communes possèdent moins de 100 espèces.

La commune possédant le plus faible nombre d'espèces est celle du Girouard avec 77 espèces, contre 120 pour Saint-Julien-des-Landes.

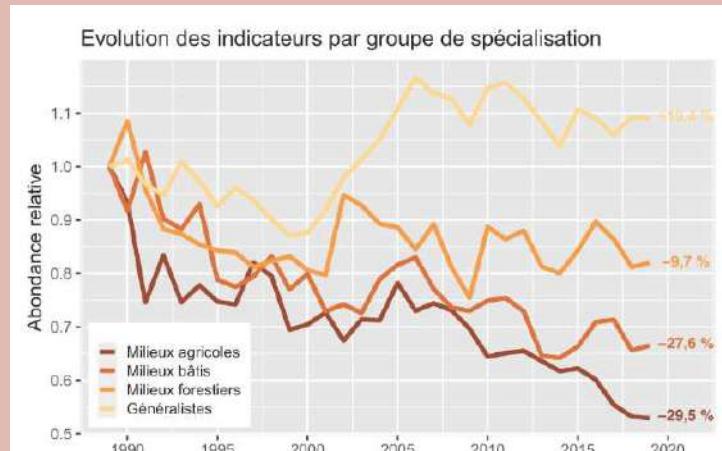
Cinq grands groupes d'espèces peuvent être identifiés :

- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux : limicoles et anatidés.
- Les espèces inféodées au bocage : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) entre autres.
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : alouettes, tariers, bruants.
- Les espèces inféodées aux espaces urbains : hirondelles, martinets, moineaux.
- Les espèces inféodées aux boisements : Chouette hulotte (*Strix aluco*) notamment.

Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. A titre d'exemple les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990 (cf. graphique ci-contre).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.



Plusieurs espèces présentes sur l'intercommunalité et autrefois communes sont désormais sur cette liste, on peut citer la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) classée **Quasi menacé (NT)** en Pays de la Loire et le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) dans la catégorie **En danger critique (CR)**.

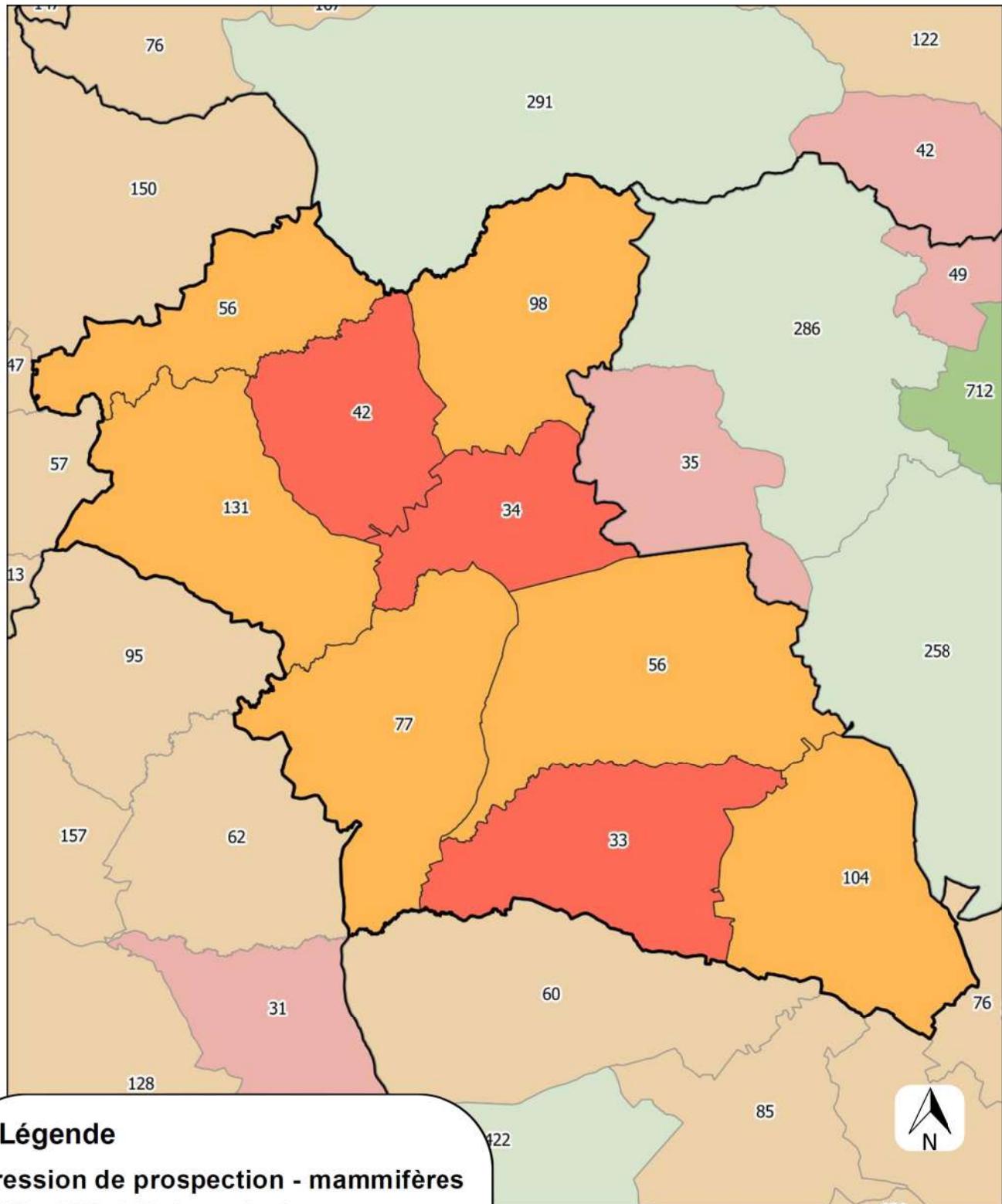
Cette dégradation est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaire des oiseaux.

L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments, ...).

biodiversité DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)



Concernant les mammifères de ce territoire, la commune avec le plus grand nombre de données est Saint-Julien-des-Landes avec 131 observations, suivi de Nieul-le-Dolent (104 données) et de Beaulieu-sous-la-Roche (98 données). Les communes de Martinet, Saint-Georges-de-Pointindoux et Le Girouard ont une pression de prospection très faible.

Plus globalement, la pression de prospection est faible sur l'ensemble de ce territoire, puisque aucune des communes n'atteint les 110 données.

À noter, les données extraites pour l'analyse des mammifères ne prennent pas en compte les chauves-souris.

L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissance globalement faible à très faible

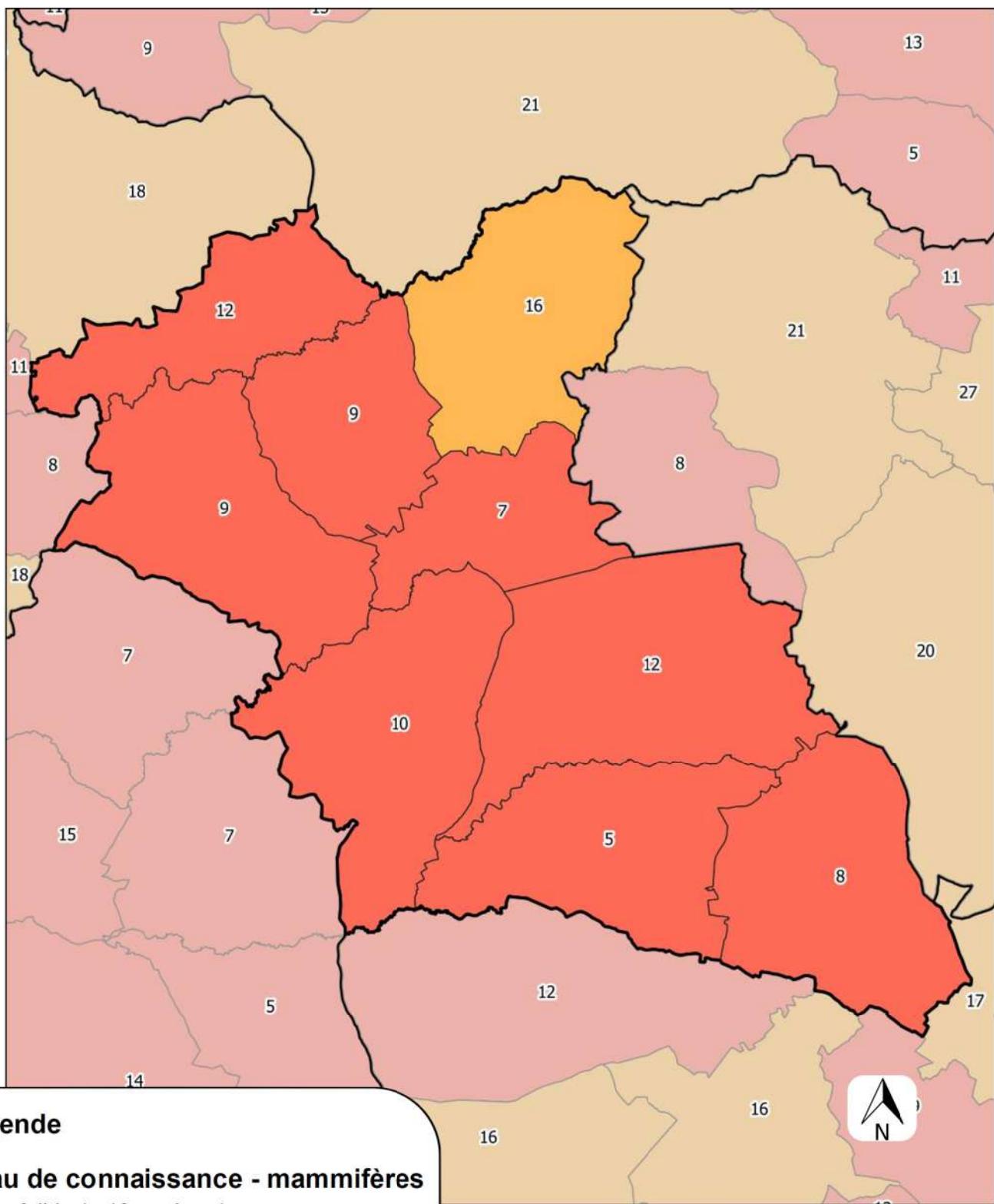
Synthèse des inventaires « Mammifères »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Beaulieu-sous-la-Roche	2 547	98	16
La Chapelle-Hermier	1 794	56	12
Le Girouard	2 510	33	5
Martinet	1 811	42	9
Les Achards	3 030	77	10
Nieul-le-Dolent	2 750	104	8
Sainte-Flaive-des-Loups	3 611	56	12
Saint-Georges-de-Pointindoux	1 537	34	7
Saint-Julien-des-Landes	2 831	131	9
Total EPCI	22 421	631	23

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
- Faible (17 à 30 espèces)
- Moyen (31 à 45 espèces)
- Bon (> 45 espèces)

0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)



Au total, vingt-trois espèces de mammifères sont présentes sur le territoire. Les communes avec le plus grand nombre d'espèces connues sont Beaulieu-sous-la-Roche (16 espèces), La Chapelle-Hermier et Sainte-Flaive-des-Loups avec chacune 12 espèces de mammifères.

Le niveau de connaissances des mammifères est faible à très faible. Néanmoins, cette lecture est à prendre avec précaution, puisque cela se base sur le nombre de mammifères en Pays de la Loire, chauves-souris comprises. Pour les mammifères de ce territoire, la cartographie ne prend pas en compte les chiroptères.

Par ailleurs, il est constaté qu'aucune étude des micromammifères n'a été effectuée sur la communauté de communes. L'analyse des pelotes de réjections d'Effraie des clochers permet d'acquérir de solides connaissances sur ces espèces. Il peut être envisagé d'effectuer ce type d'étude pour enrichir les connaissances sur les mammifères de la communauté de communes.

L'ESSENTIEL

- Connaissance faible à très faible des mammifères sur l'ensemble de la communauté de commune
- Sept espèces patrimoniales inscrites sur des listes rouges

Les espèces remarquables

La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micromammifères et les chauves-souris.

Parmi les espèces remarquables du Pays des Achards, quatre sont inféodées aux milieux humides : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), classée **Quasi menacée (NT)** en Pays de la Loire. Le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*), le Rat des moisson (*Micromys minutus*) et le Putois d'Europe (*Mustela putorius*) catégorisés **Vulnérable (VU)** dans la région.

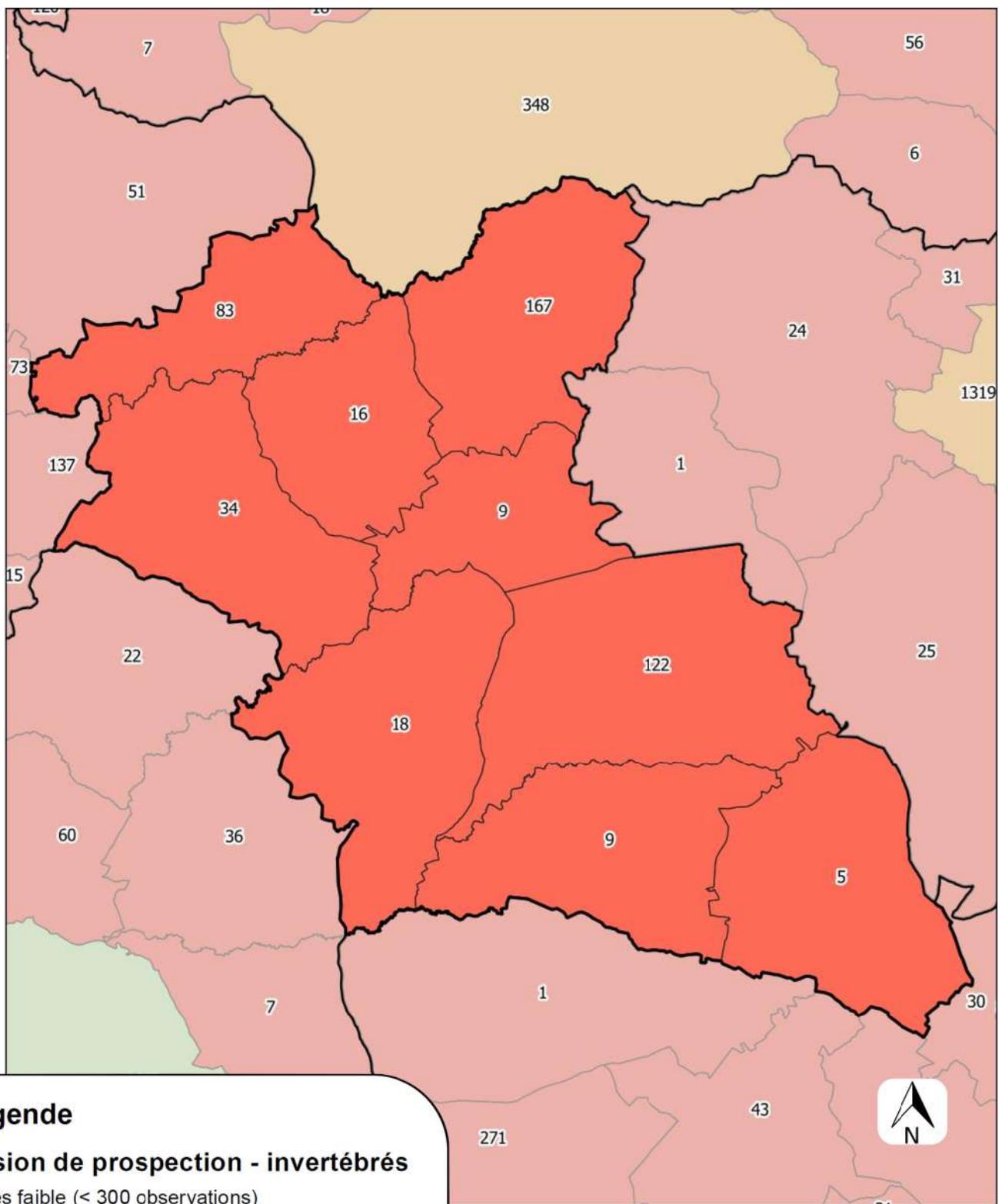
Le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) apparaît également sur la liste rouge régionale en tant qu'espèce **Vulnérable (VU)**.

De plus, quatre espèces sont protégées à l'échelle nationale : la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie cités précédemment, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

La création de zones non gérées en bord de cours d'eau ou de friche ça et là sur le territoire de la communauté de communes est favorable à la conservation des mammifères.

biodiversité DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)

0 3 6 km



Seulement 463 données d'invertébrés ont pu être mobilisées pour la réalisation de ce document, ce qui est peu au regard de la période d'échantillonnage (2000-2021) et de la diversité d'espèces représentées dans ce groupe taxonomique. Bien que d'autres observations pourraient également être disponibles via d'autres sources, ce nombre reflète ici une très forte lacune en terme de connaissances disponibles sur les invertébrés présents ou non sur le territoire du Pays des Achards. La répartition des données sur les communes de la collectivité est aussi très parlante. La commune de Beaulieu-sous-la Roche est celle qui dispose le plus d'informations sur les invertébrés, et à priori la plus prospectée, mais avec seulement 102 espèces connues. Toutes les autres communes sont bien en deçà, certaines font même état de moins de 10 espèces.

L'ESSENTIEL

- **Les invertébrés sur le Pays des Achards sont méconnus**
- **Seule la commune de Beaulieu-sous-la Roche recense au moins 100 espèces**

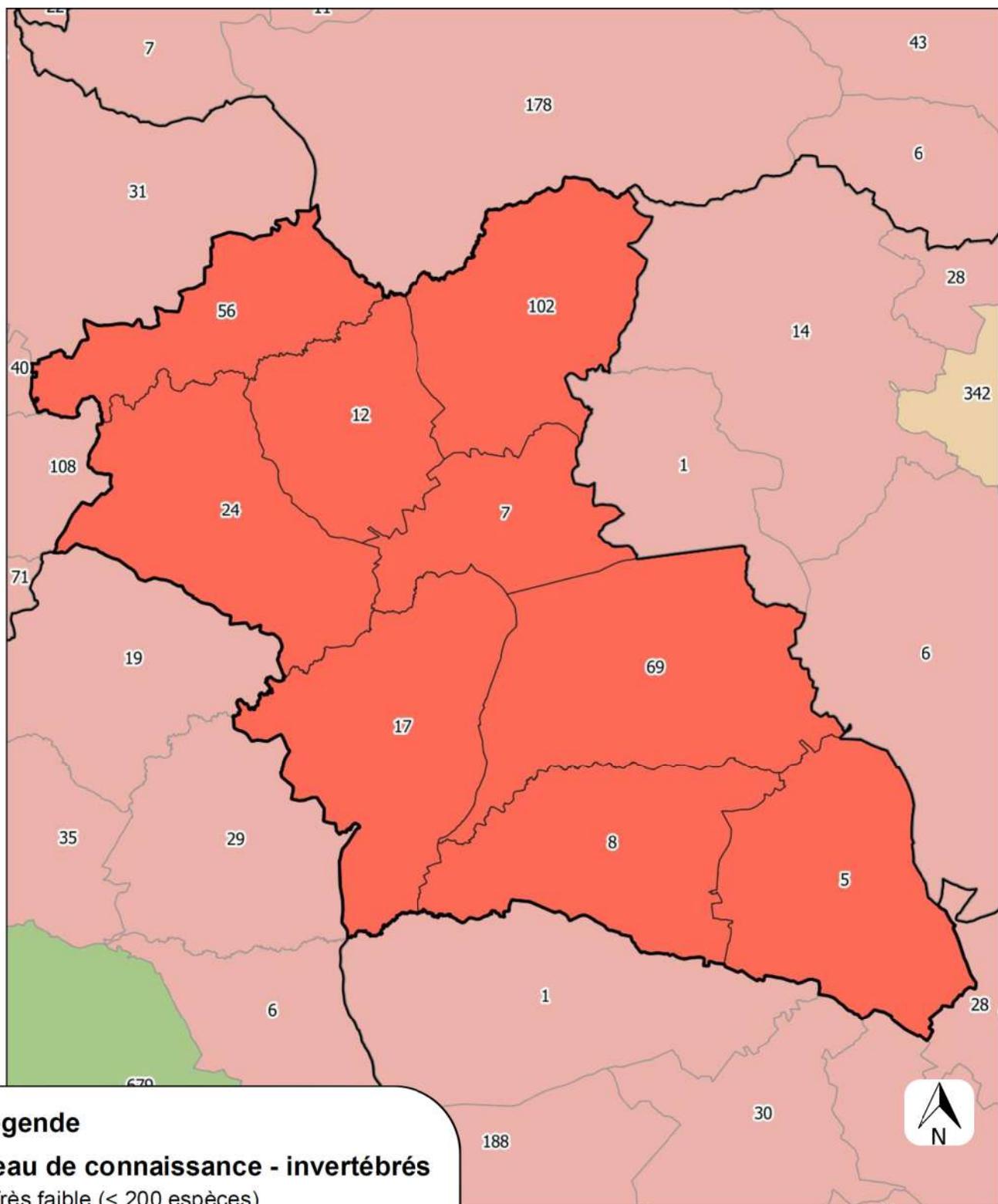
Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Beaulieu-sous-la-Roche	2 547	167	102
La Chapelle-Hermier	1 794	83	56
Le Girouard	2 510	9	8
Martinet	1 811	16	12
Les Achards	3 030	18	17
Nieul-le-Dolent	2 750	5	5
Sainte-Flaive-des-Loups	3 611	122	69
Saint-Georges-de-Pointindoux	1 537	9	7
Saint-Julien-des-Landes	2 831	34	24
Total EPCI	22 421	463	/

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - invertébrés

- Très faible (< 200 espèces)
- Faible (201 à 400 espèces)
- Moyen (401 à 600 espèces)
- Bon (601 à 1200 espèces)
- Très bon (> 1200 espèces)



0 3 6 km



Les connaissances disponibles ici portent quasiment exclusivement sur les insectes, 193 espèces sont alors connus sur le territoire de la collectivité. Tous les autres groupes d'invertébrés sont méconnus dans les données disponibles ici : seulement six espèces d'araignées sont recensées, contre un peu plus de 500 connues en Vendée, une espèce de limace (la Grande Loche, *Arion rufus*) est référencée, une espèce d'escargot (l'Escargot Petit-Gris, *Cornu aspersum*) et une espèce chez les bivalves.

Alors qu'ils sont en générale peu documentée, 20 données sont consultables sur les myriapodes (scutigères, lithobies, géophile, ...) mais pour seulement 10 espèces.

L'ESSENTIEL

- 90 % des données collectées concernent des espèces d'insectes



Agrion de Mercure – P. CHASSELOUP



Criquet ensanglanté – P. CHASSELOUP



Damier de la succise – Y. TREVOUX

biodiversité DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Les perspectives d'amélioration des connaissances sur les espèces d'invertébrés présentes sur ce territoire sont ainsi encore grandes. Les inventaires pourraient être étendus sur des groupes souvent peu étudiés, mais en l'occurrence ici, les insectes plus classiquement recherchés méritent eux-aussi des prospections plus poussées. Le territoire compte très peu de forêts, il faut alors compter sur les coteaux boisés de Beaulieu-sous-la Roche, Martinet, La Chapelle-Hermier pour les invertébrés de sous-bois, sur les nombreux étangs pour les espèces aquatiques et de zones humides, et sur les vallées du Jaunay (ENS) et du Garandeau (ZNIEFF de type 1) où des espèces très peu communes ont déjà été observées. Le paysage ouvert de culture sur la commune des Achards est moins propice à la l'entomofaune, contrairement au bocage dense sur Sainte-Flaive des Loups. Saint-Georges-de-Pointindoux et le Girouard sont deux communes qui méritent de s'y attarder également.

Déjà 16 espèces d'insectes considérés comme patrimoniaux ont été observés sur cette collectivité. Quelques espèces sont présentées ici.



Les orthoptères (criquets, sauterelles)

Pour ce groupe d'invertébrés, le territoire du Pays des Achards a sans aucun doute bénéficié des compétences de Michel Clémot, alors habitant à Sainte-Flaive-des-Loups. Il fut un des spécialistes des orthoptères sur le département. A l'occasion d'une étude ciblée sur la vallée du Garandeau, en 2003, il fait alors état de la présence de 31 espèces d'orthoptères (et 33 de libellules) ce qui est extrêmement riche.

Trois espèces indicatrices de zones humides, mais de tailles diamétralement opposées sont observables sur les Pays des Achards.

Le petit **Grillon des marais** (*Pteronemobius heydenii*) est noté pour la dernière fois en 2011, sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups. Considéré comme peu commun sur le département, il faut le rechercher aux bords des étangs, au printemps. Bien que sa petite taille, de l'ordre de 7 mm, et sa capacité à s'enfuir lorsqu'il est dérangé, ne facilitent pas sa détection, il peut être identifié à son chant.

Le **Criquet ensanglanté** (*Stethophyma grossum*) quant à lui est identifiable à sa grande taille. Son habitat est caractéristique également. Fréquentant les prairies humides, le plus souvent avec jonc, bord de ruisseau avec massettes, il en est une espèce typique. Considérée comme pas si commune en Vendée, à l'instar des zones humides qu'il affectionne, c'est une espèce déterminante ZNIEFF, observée sur seulement trois communes sur le Pays des Achards : Les Achards, Sainte-Flaive-des-Loups et Beaulieu-sous-la Roche.

Espèce hygrophile, le **Tétrix des plages** (*Paratettix meridionalis*) est découvert pour la première fois dans la région, en Vendée sur la commune de Sainte-Flaive-des-Loups (2008). Cette espèce a sans doute connu une progression vers le nord et est depuis connu sur quelques autres localités. Il affectionne les berges sableuses, de cours d'eau, les prairies humides avec des plages de sol nu, les vases exondées d'étang.

biodiversité DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Les Odonates (demoiselles, libellules)

Seules trois communes abritent l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) sur leurs ruisseaux : Saint-Julien-des-landes, Sainte-Flaive-des-Loups et Saint-Georges-de-Pointindoux. Les autres communes font sans doute l'objet d'un défaut de prospection car l'espèce est régulièrement présente le long des petits ruisseaux prairiaux, où elle se reproduit. Notons cependant que si certaines populations pouvaient être abondantes autrefois, comme en 2003 et 2009 le long du Ganrandeau, elles peuvent aussi déjà être menacées d'extinction par l'accroissement de l'assèchement des cours d'eau et leur colmatage.

La **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) a aussi été observée sur le Garandea, identifiée comme ZNIEFF de type 1. Libellule de grande taille, ses capacités de déplacement sont bien plus importantes que celles de l'Agrion de Mercure précédemment cité. L'observation d'adultes ne signale donc pas systématiquement la reproduction de l'espèce sur le cours d'eau prospecté. Les recherches de larves et d'exuvies sont à privilégier, et ce, au abords des tronçons fournis Aulnes (*Alnus glutinosa*), dont le système racinaire constitue l'essentiel de l'habitat larvaire.

Coléoptères

Coté coléoptères, la présence du **Grand Capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et du **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) est rapporté sur Sainte-Flaive-des-Loups, la Chapelle-Hermier et Beaulieu-sous-la Roche. Leur répartition sur le territoire du Pays des Achards n'est donc pas uniforme alors qu'elle pourrait l'être bien plus, notamment pour le Grand Capricorne, assez classique sur les vieux chênes, bien que non systématique car la femelle recherche certains arbres en particuliers. Tous deux sont donc présents à la faveur d'une gestion conservatrice de vieilles haies disposant d'arbres âgés dans leur linéaire, ainsi que d'arbres isolés remarquables, vieux bois et souches, au sein desquels, leurs larves pourront croître.



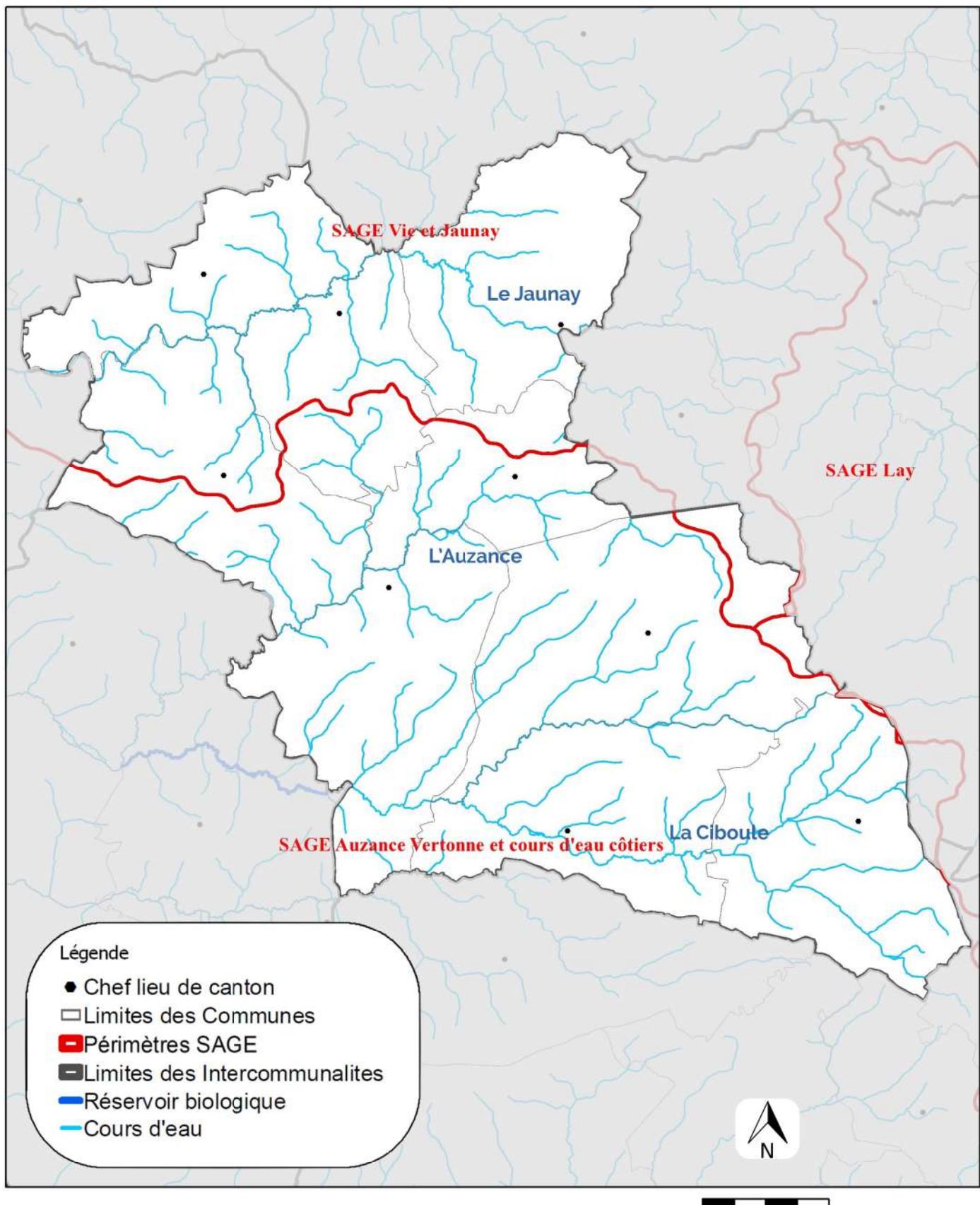
Grand capricorne – O. DURAND



Lucane cerf-volant – S. DOHIN

biodiversité DU TERRITOIRE

Les cours d'eau patrimoniaux
« Réservoirs biologiques »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

168 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire du Pays des Achards. Ils sont répartis sur trois bassins versants :

- le bassin versant Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers (65 % du territoire)
- le bassin versant Vie et Jaunay (34 % du territoire)
- le bassin versant du Lay (1 % du territoire)

Parmi ces cours d'eau, aucun n'est identifié comme « Réservoir biologique ».

L'ESSENTIEL

- Près de 170 km de cours d'eau
- 0 km de cours d'eau patrimoniaux

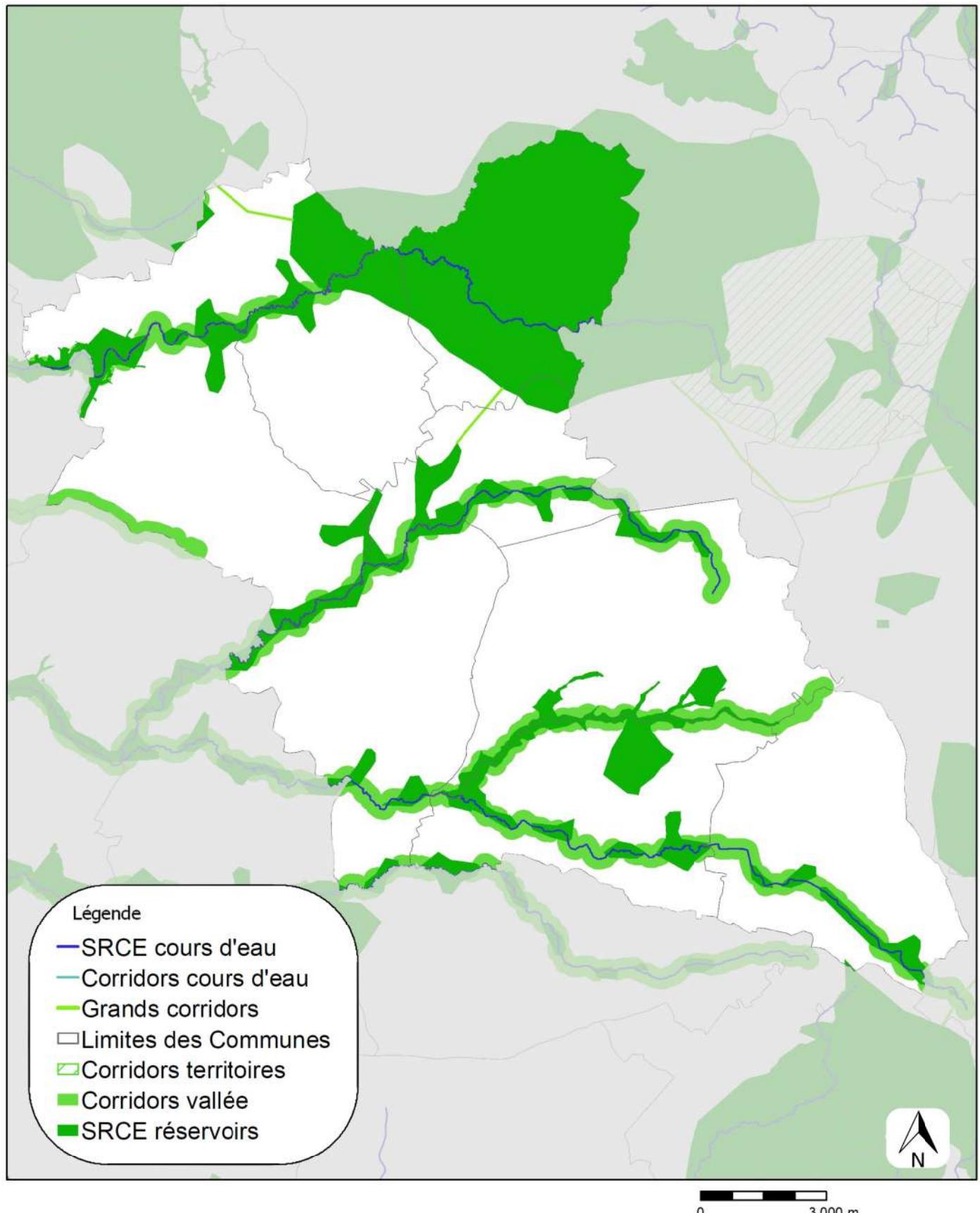
Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques (SDAGE)	
Département	Pays des Achards	Département	Pays des Achards
6 412 km	168 km soit 2,6 % des cours d'eau du département	796 km	0 km soit 0 % des réservoirs biologiques du département

Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

biodiversité DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence
Écologique (SRCE)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la TVB du Pays des Achards est indicative. Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.

La Trame Verte et Bleue (TVB)

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue. Pour le Pays des Achards, 22% du territoire semblent pertinents et fonctionnels pour préserver la biodiversité. Il s'agit notamment des cours d'eau principaux et du bocage préservé à Beaulieu-sous-la-Roche.

	Superficie sur l'EPCI	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régional
Réservoirs trame verte et bleue	4 888 ha	22 %	1 004 258 ha	31 %

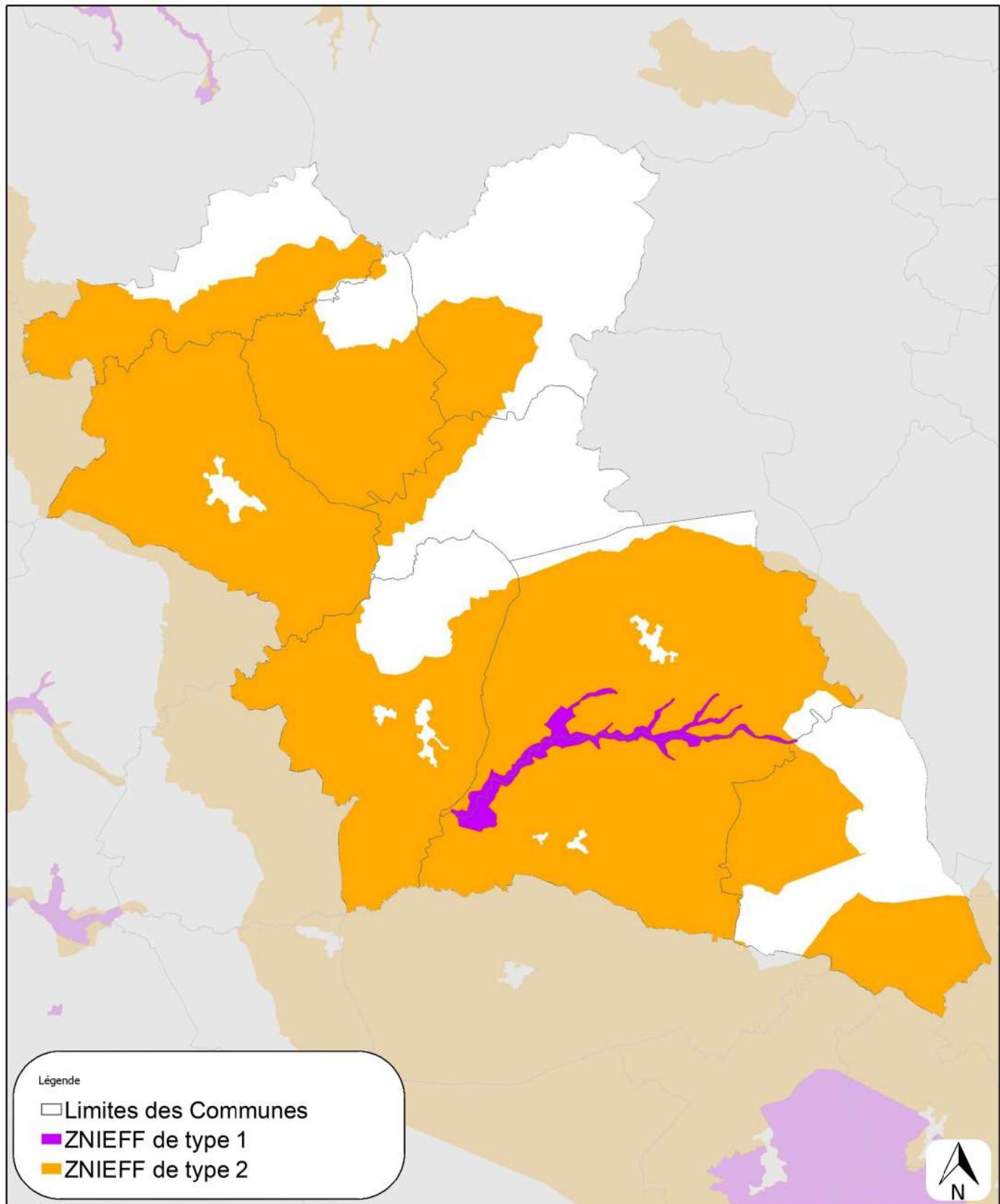
Réservoir de biodiversité - SRCE: espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor - SRCE: voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



Légende

- Limites des Communes
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

0 3 000 m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

L'intercommunalité présente une ZNIEFF de type I de 290 ha soit 1 % du territoire, il s'agit de Vallée et coteaux de Garandeau. Le Pays des Achards est également largement concerné par une ZNIEFF de type II qui couvre 15 834 ha soit 70 % du territoire, il s'agit de la ZNIEFF Bocage à Chêne tauzin entre les Sables d'Olonne et la Roche-sur-Yon.

Les milieux concernés par les ZNIEFF sur ce territoire sont les milieux bocagers.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- **Une ZNIEFF de type I, 290 ha**
- **Une ZNIEFF de type II, 15 834 ha**

Surface et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

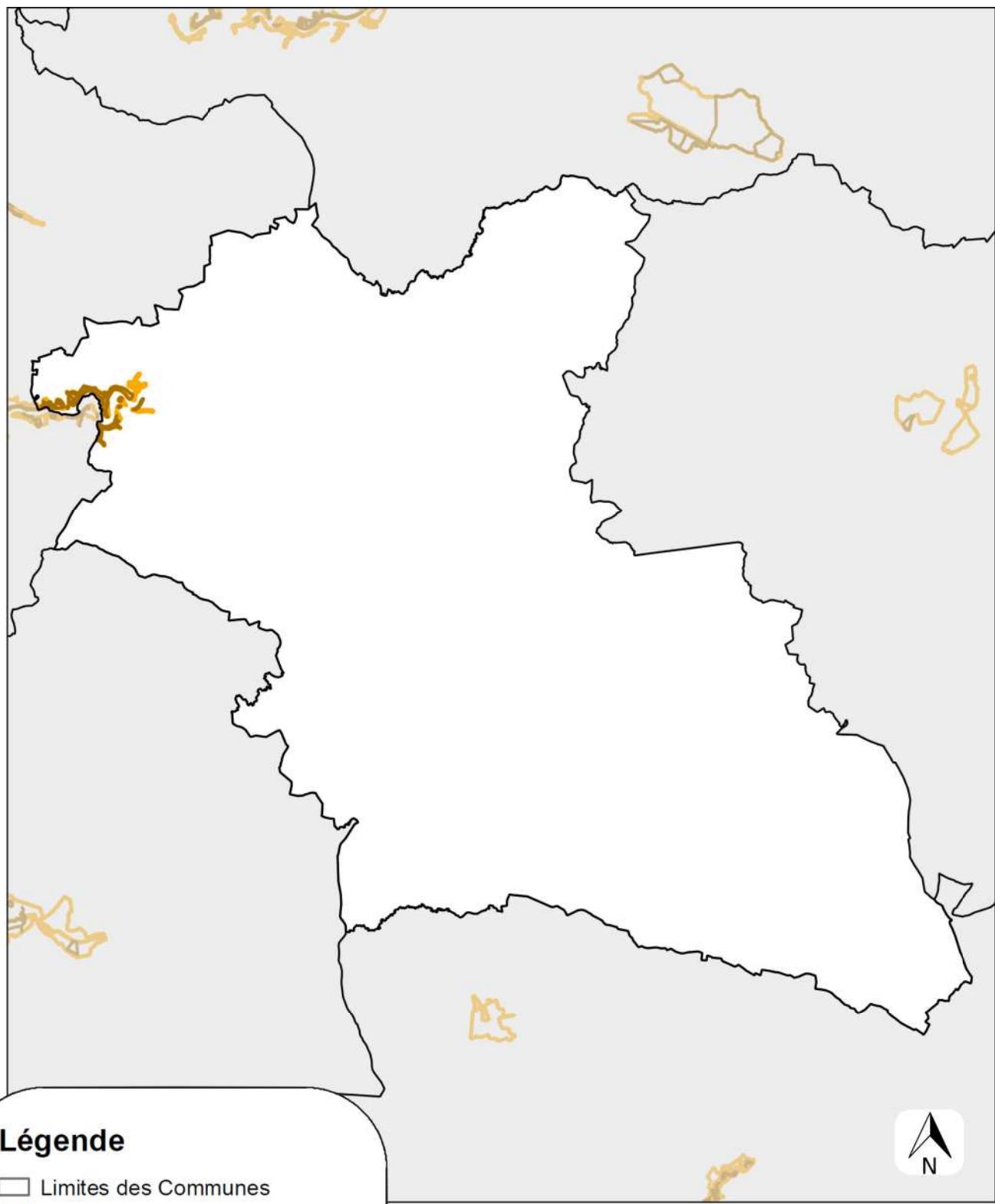
Commune	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2		
Beaulieu-sous-la-Roche	0	0 %	578	23 %
La Chapelle-Hermier	0	0 %	1 090	61 %
Le Girouard	134	5 %	2 510	100 %
Les Achards	0	0 %	2 323	77 %
Martinet	0	0 %	1 495	83 %
Nieul-le-Dolent	0	0 %	1 508	55 %
Saint-Georges-de-Pointindoux	0	0 %	268	17 %
Saint-Julien-des-Landes	0	0 %	2 768	98 %
Sainte-Flaive-des-Loups	155	4 %	3 294	91 %
Total EPCI	289	1 %	15 834	71 %

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonage nature DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS (85)

Le Pays des Achards compte 34 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il s'agit d'un ENS relatif aux milieux aquatiques, l'ENS du Lac du Jaunay réparti sur deux communes, La Chapelle-Hermier et St-Julien-des-Landes.

A l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- Un ENS soit 34 ha de milieux aquatiques

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant, de ce fait, être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

zonage nature DU TERRITOIRE

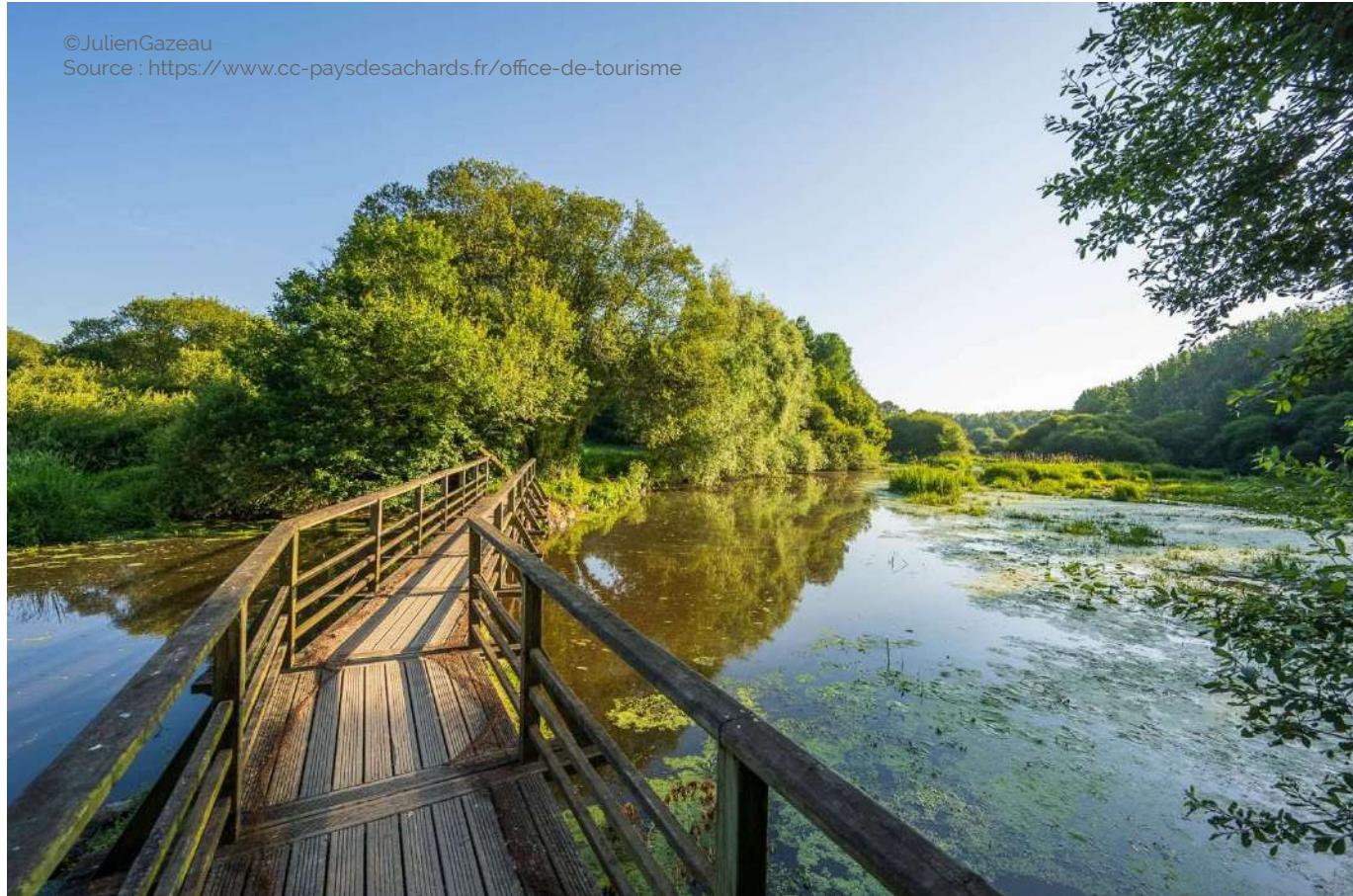
Natura 2000

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

La communauté de communes du Pays des Achards ne dispose d'aucun site Natura 2000.

©JulienGazeau

Source : <https://www.cc-paysdesachards.fr/office-de-tourisme>



synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle de l'intercommunalité et selon les espèces. Cependant, le manque de connaissance concerne tous les groupes pour presque toutes les communes. Seule les oiseaux sont un peu mieux connus et la commune de Beaulieu-sous-la-Roche dispose de plus de connaissance. Cette dernière bénéficie d'inventaires réaliser pour les carrières. Le manque de données reste remarquable à l'échelle de l'intercommunalité pour les invertébrés, les reptiles, les amphibiens, les mammifères et la flore. Ainsi, les invertébrés sont largement représentés par les insectes notamment par les orthoptères (criquets, sauterelles), tandis que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu renseignés. Pourtant ces pollinisateurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est concerné par les enjeux de ressource en eau. Avec plus du tiers de ses cours d'eau classés en liste 1 et/ou 2, les rivières devraient être dynamiques, fraîches et riche en espèces patrimoniales. Or, aucune rivière est classée réservoir biologique et aucun cours d'eau n'atteint le bon état écologique.

Par ailleurs, le bocage, paysage dominant du secteur, est partiellement bien préservé. Si Sainte-Flaive-des-Loups et Beaulieu-sous-la-Roche bénéficient d'un bon maillage de haies et d'un réseau de mares dense, les autres communes présentent des enjeux forts vis à vis de la préservation des prairies permanentes, des zones humides dont les mares et les haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Le bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

Un patrimoine naturel à valoriser

Le patrimoine naturel de l'intercommunalité reste globalement méconnu. Toutefois quelques espaces protégés sont identifiés sur la communauté de communes (bocage de Beaulieu-sous-la-Roche, vallée du Garandeau).

Par ailleurs, bien que le développement urbain soit maîtrisé, la pollution lumineuse est prégnante sur le territoire.

Enfin, la dynamique agricole du territoire doit pouvoir prendre en compte les enjeux de patrimoine naturel. Le nombre et la qualité des milieux aquatiques et bocagers du territoire sont primordiaux pour faire face aux conséquences du changement climatique. De ce fait, il est nécessaire de favoriser le maillage bocager, les zones humides, les cours d'eau, d'intégrer des espaces naturels dans les zones urbaines et de sensibiliser les habitants à cette richesse naturelle.



Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des
masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 201



Mares 2012
Haies 2009



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse
2017

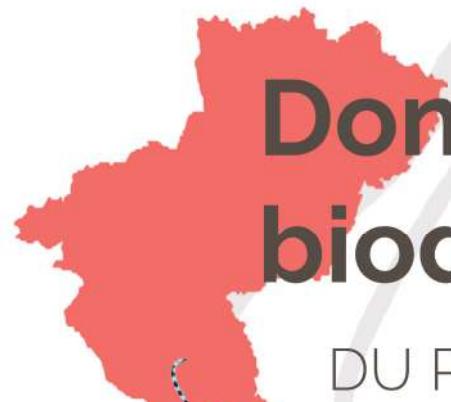
> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2020



Données biodiversité

DU PORTAIL



Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées



Bases de données Calluna
et eColibry



Faune Vendée



Base de données
GéoNature



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



SÈVRE ET BOCAGE

> Coordination locale



SÈVRE ET BOCAGE

> Rédacteurs

DESNOUHES Blandine – CPIE Sèvre et bocage

BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et bocage

HEUGAS Tiphaine – LPO Vendée

CHARPENTIER Anne-Lise - CPIE Sèvre et bocage

> Relecteurs



> Financeurs



Retrouvez les Portraits environnementaux des intercommunalités ligériennes en ligne :
<https://ligeo.paysdelaloire.fr/arcOpolePRO/resources/index.html>



PAYS DES ACHARDS (85)

© Conception : www.octopus-ernee.com

Image dernière de couverture : JulienGazeau
Source : <https://www.cc-paysdesachards.fr/office-de-tourisme>